



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

LES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS EN ARDÈCHE

SEON Martial

DREETS-ARA -Service Étude, Évaluation, Statistique

Décembre 2025



Les 50–63 ans en Ardèche

POPULATION

43 % des 25–63 ans ont 50–63 ans (vs 37 % en région).
+5,4 % de croissance entre 2011 et 2022, surtout chez les hommes.
27 % ont un diplôme supérieur (vs 33 % en région).
70 % en couple, mais hausse des divorces et du veuvage.



ACTIVITÉ

Comparaison avec les 25–49 ans en Ardèche
Taux d'emploi plus faible : 71 % (vs 83 %).
Taux de chômage plus bas : 7 % (vs 10 %).
Stabilité professionnelle : 76 % en CDI (vs 72 %).
Moins de contrats précaires : 7 % (vs 12 %).



LOGEMENT

Accès à la propriété :
Norme après 50 ans, et accès plus précoce et répandu qu'en région.

Prédominance des Maisons (toutes tranches d'âge).

Logements spacieux : >100 m² pour une grande partie des 50–63 ans.



TRANSPORT

Faible utilisation des transports en commun et du vélo.
17 % des 50–63 ans possèdent 3 voitures ou plus (vs 13 % des 25–49 ans).
Seulement 4 % des Ardéchois n'ont pas de voiture (vs 7 % en région).



Sous-occupation

Phénomène marqué après 50 ans (plus qu'en région ou chez les jeunes).
Maintien dans des logements familiaux après le départ des enfants.



INSCRITS A FRANCE TRAVAIL

· 33 % des inscrits parmi les 25–63 ans (vs 43 % dans la population).
· 55 % de femmes parmi les demandeurs d'emploi (vs 51 % dans la population en emploi).
· 30 % des seniors sont sans emploi depuis au moins 3 ans (vs 14 % pour les plus jeunes).



EMBAUCHES ET FIN DE CONTRAT

Précariété marquée : majorité de CDD.
Femmes plus touchées par cette précarité.
Secteurs spécifiques (services, santé, hébergement) où la fin de CDD est fréquente.

ACCIDENT DU TRAVAIL

3 % du total régional
53 % des accidents concernent des femmes (vs 57 % d'hommes en région).
57 % des Accidents graves et mortels touchent des femmes de 50–63 ans.
Principal Secteur : Activités hospitalières.

RESSOURCE

Niveau de vie et pauvreté :

· Niveau de vie médian parmi les plus faibles de la région (devant l'Allier et le Cantal).
· Taux de pauvreté élevé : 14,5 % (vs 13,3 % en moyenne régionale).
· Intensité de la pauvreté : 0,240 (vs 0,202 en région), l'une des plus élevées.

Évolution de la précarité :

Stabilité du RSA socle (précarité extrême).
Explosion de la prime d'activité : le nombre des bénéficiaires a triplé en 8 ans (2016–2024)

SANTÉ

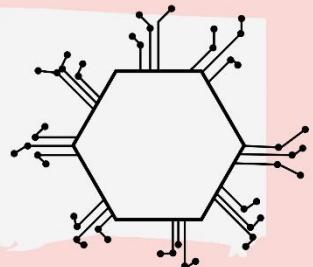
13 % souffrent de limitations fonctionnelles sévères.
41 % sont atteints de maladies chroniques.
15 % aident leurs proches dans les activités quotidiennes.



NUMÉRIQUE

Taux d'illectronisme élevé, surtout chez :
· Les seniors.
· Les personnes peu diplômées.

Fracture numérique accentuée dans certains territoires :
o La Montagne d'Ardèche.
o Val Eyrieux



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Précariété énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes :
· 18,6 % de la population concernée en moyenne.
· Taux élevé chez les plus de 75 ans : 29,7 %.

Situation en Ardèche :

Tendance similaire, mais moins marquée que dans les autres départements de la région.



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION GENERALE	5
1. POPULATION	7
1.1. Parmi les 25-63 ans, les 50-63 ans sont proportionnellement plus nombreux en Ardèche que dans l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes	7
1.2. Diplômes : chez les 50-63 ans en Ardèche, plus de diplômes techniques, moins de diplômes du supérieur.....	8
1.3 Composition et taille des ménages : une majorité de couples mariés.....	10
2. LOGEMENT	12
2.1. Une majorité de propriétaires	12
2.2 La maison comme principale lieu de résidence	13
2.3 Une surface de plus de 100 m².....	13
2.4 Taux d'occupation : une sous-occupation des logements plus accentuée en Ardèche qu'en Auvergne-Rhône-Alpes	14
3. TRANSPORT	17
3.1. Des déplacements principalement en voiture	17
3.2. Deux voitures en majorité	18
4. ACTIVITÉ	20
4.1. Une majorité d'actifs en emploi	20
4.2. Les 50-63 ans plus en emplois sans limite de durée, mais aussi plus en temps partiel....	21
4.3. Les 50-63 en Ardèche : moins de cadres, plus d'ouvriers et d'agriculteurs qu'en Auvergne-Rhône-Alpes ; forte concentration dans 4 secteurs d'activité	23
5. LES PERSONNES INSCRITES À FRANCE TRAVAIL.....	26
5.1. Catégories d'inscription	26
5.2. Age, sexe et diplômes des inscrits	27
5.3. Les 50-63 ans plus longtemps inscrits à France Travail.....	31
5.4. Les 50-63 ans recherchent principalement des postes d'employés	32
6. LES EMBAUCHES ET LES FINS DE CONTRAT	35
6.1. Des entrées en CDD et des sorties d'emploi de fin de CDD	35
6.2. L'enseignement, la santé, l'action sociale, principaux secteurs recruteurs des 50-63 ans en 202437	
7. ACCIDENTS DU TRAVAIL et MALADIES PROFESSIONNELLES.....	39

7.1.	Les ardéchoises de 50-63 ans plus souvent victimes d'accident du travail que les hommes	39
7.2.	Grande concentration des secteurs d'activité pour les AT des femmes	41
7.3.	Les maladies professionnelles déclarées touchent particulièrement les 50-64 ans.....	42
7.4.	Licenciement pour inaptitude.....	43
8.	RESSOURCES MONÉTAIRES.....	45
8.1.	Les ménages ardéchois de 50-59 ans parmi les plus faibles niveaux de vie médians de la région	45
8.2.	Moins d'inégalités de revenus en Ardèche mais des niveaux de vie plus faibles qu'au niveau régional	47
8.3.	Plus de personnes pauvres en Ardèche qu'en moyenne régionale.....	48
8.4.	Revenu de Solidarité Active (RSA) et prime d'activité (PA)	52
9.	SANTÉ	56
9.1.	Santé des 50-64 ans / autonomie des personnes âgées de 60 ans ou plus	56
9.2.	Les aidants	60
10.	NUMERIQUE.....	63
10.1.	Une situation en matière d'usage numérique plus défavorable en Ardèche qu'en moyenne régionale.....	63
11.	PRECARITÉ ÉNERGETIQUE	67
11.1.	Les ménages d'Ardèche sont moins vulnérables énergétiquement	67

INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre de la politique gouvernementale en faveur des travailleurs expérimentés (voir encadré 1), la DDETSPP¹ de l'Ardèche a souhaité disposer d'une analyse détaillée de la situation des 50-63 ans résidant dans le département (Encadré 2), en s'appuyant sur des données territoriales démographiques, socio-économiques.

À travers une approche statistique, ce document examine quelques caractéristiques démographiques de cette population (1), des particularités de son logement (2), de son mode de transport (3), de ses conditions d'emploi (4) et de chômage (5), des mouvements de main d'œuvre (6) des accidents et des maladies professionnelles (7), de ses difficultés financières (8), de la qualité de sa santé (9), de ses aptitudes au numérique (10) et enfin du niveau de précarité énergétique (11).

Une comparaison avec les ardéchois de 25-50 ans² et avec la moyenne régionale est réalisée pour la plupart des indicateurs mobilisés. Les données sont les plus récentes possibles. L'ensemble de ces éléments relatifs aux sources et aux champs est précisé en entête de chaque partie. En particulier, les tranches d'âge de la population visée peuvent varier selon les sources et les statistiques disponibles : 50-59 ans, 50-63 ans, 50-64 ans ou 50 ans et plus.

Une approche infra-départementale par arrondissement ou EPCI complète l'approche départementale, autant que faire se peut.

Encadré 1 : La notion de travailleurs expérimentés

Avant 2013, les textes, travaux, réflexions sur les plus âgés et la gestion des âges en entreprise recouraient plutôt aux termes de « salariés âgés », « seniors », « travailleurs vieillissants »³ ou « travailleurs de plus de 50 ans ». Par exemple, la loi de 2003 sur la réforme des retraites (loi Fillon) ou les accords sur la formation professionnelle de 2009 parlent de « maintien en emploi des seniors ».

Le « contrat de génération » (loi du 1er mars 2013) a été créé pour favoriser l'embauche des jeunes en CDI et le maintien en emploi des salariés âgés (dès 57 ans), tout en assurant la transmission des compétences. Ce dispositif, issu d'un accord national interprofessionnel de 2012, utilise la notion d'expérience pour désigner les seniors, avec des aides financières pour les entreprises qui embauchent un jeune tout en conservant un senior. Le contrat de génération prépare ainsi le terrain conceptuel (valorisation de l'expérience), mais n'utilise pas encore l'expression « travailleurs expérimentés ».

Entre 2017 et 2020, France Stratégie, le conseil d'orientation pour l'emploi et des rapports sur l'emploi des seniors commencent à utiliser « travailleurs expérimentés », vraisemblablement pour

¹ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations

² Nous avons retenu cette borne basse de 25 ans car la plupart des personnes ont quitté l'appareil scolaire et sont en activité. Pour le choix de la borne haute à 50 ans, cf. Encadré 2.

³ Par exemple, Bué Jennifer, Anne-Françoise Molinié, Age, travail et emploi, travailleurs vieillissants et vieillissement dans le travail, in DARES-Travail et emploi n°15, 01-1983.

éviter les connotations négatives liées à l'âge. Par exemple, le rapport Bellon-Mériaux-Soussan (2020) intitulé « Favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés ». Ce rapport, commandé par le Premier ministre, propose des axes stratégiques pour améliorer l'emploi des salariés de plus de 50 ans, en remplaçant progressivement le terme « seniors » par « travailleurs expérimentés » dont on peut penser que c'est pour éviter les stéréotypes et valoriser l'expérience.

A partir de 2021, l'expression « travailleurs expérimentés » s'institutionnalise. Ainsi, en septembre 2021, l'assemblée nationale dépose un rapport d'information intitulé « L'emploi des travailleurs expérimentés », marquant la première utilisation officielle et systématique de l'expression dans un document parlementaire.

En novembre 2021, une proposition de loi est adoptée sous le titre « Pour l'emploi des travailleurs expérimentés jusqu'à la retraite », confirmant l'ancrage législatif de l'expression.

Ces travaux s'inscrivent dans la préparation des réformes des retraites de 2023 et la volonté de valoriser l'expérience des salariés âgés, en réponse aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre et de transmission des compétences.

Depuis 2022, l'usage de l'expression se généralise. Elle est désormais couramment utilisée dans les débats sur l'emploi, la formation et les réformes des retraites.

Encadré 2 : Pourquoi 50-63 ans dans cette étude ?

En France, depuis 2023, l'âge légal de départ à la retraite est actuellement fixé à 64 ans pour les personnes nées à partir de 1968 ; pour les générations antérieures (les personnes nées entre 1964 et 1968), l'âge légal s'échelonne de 62 ans et 9 mois à 63 ans et 9 mois.

Les données que nous mobilisons sont celles de 2022 : la population étudiée n'était encore pas concernée par la réforme. Aussi, nous avons pris le parti de porter la borne haute de cette population à 63 ans, âge moyen réel de départ à la retraite en 2022⁴. La borne basse (50 ans) est celle communément retenue dans les textes législatifs et travaux sur le sujet.

Ainsi, en ciblant les 50-63 ans, on inclut les travailleurs encore en activité et concernés par les politiques de maintien en emploi.

⁴ Source : Assurance Retraite, SNSP et SNSP-TI, assurés et retraités de droits directs du régime général (incluant les indépendants),

1. POPULATION

Population couverte : Les 50-63 ans résidents par comparaison avec les 25-49 ans.

Géographie : Ardèche par comparaison avec Auvergne-Rhône-Alpes.

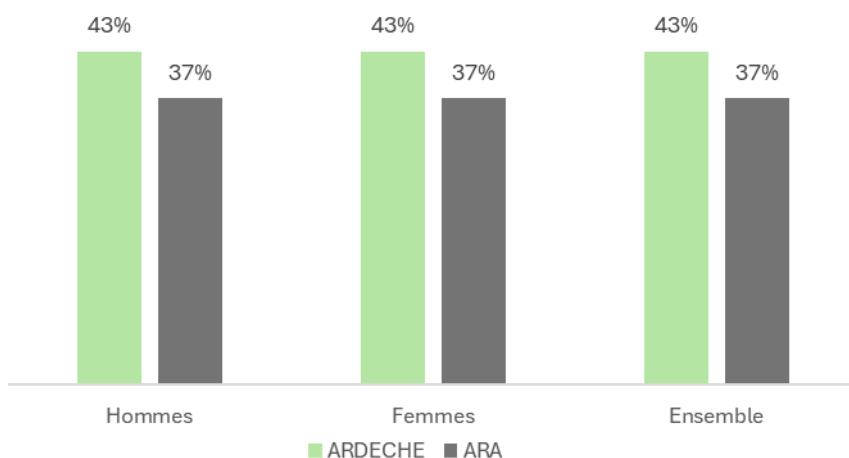
Période : Année 2022

Source : Insee, recensement de la population, exploitation complémentaire

1.1. Parmi les 25-63 ans, les 50-63 ans sont proportionnellement plus nombreux en Ardèche que dans l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes

En Ardèche, la population des 50-63 ans (66 760 personnes) représente 43% de la population du département âgée de 25 à 63 ans. Elle est en surreprésentation par rapport à la moyenne régionale (37%). Ce constat est valable pour les hommes comme pour les femmes (cf. Figure 1). En volume, ces dernières sont aussi nombreuses que les hommes alors qu'elles sont légèrement majoritaires (51%) parmi les 50-63 ans au niveau régional.

Figure 1 – Part des 50-63 ans en Ardèche et en région en 2022, parmi les 25 à 63 ans

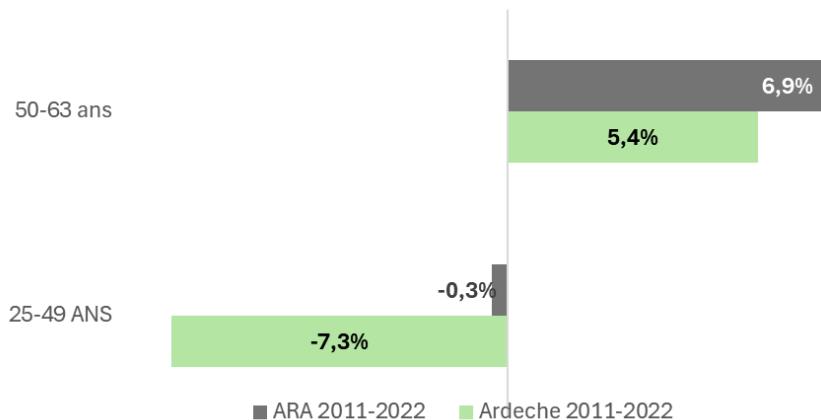


Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire

Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

La population ardéchoise des 50-63 ans a augmenté de 5,4% entre 2011 et 2022 (figure 2), plus fortement chez les hommes (+6,6%) que chez les femmes (+4,2%) alors que dans le même temps le nombre de personnes âgées de 25-49 ans a chuté de 7,3% (dans des proportions proches entre les hommes et les femmes). En comparaison avec le niveau régional, la population des 50-63 a plus augmenté qu'en Ardèche (+6,9%) notamment chez les hommes. En revanche, les 25-49 ans se maintiennent (-0,3%).

Figure 2 – Evolution de la population entre 2011 et 2022 selon l'âge en Ardèche et en région ARA



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidante en Ardèche et en ARA

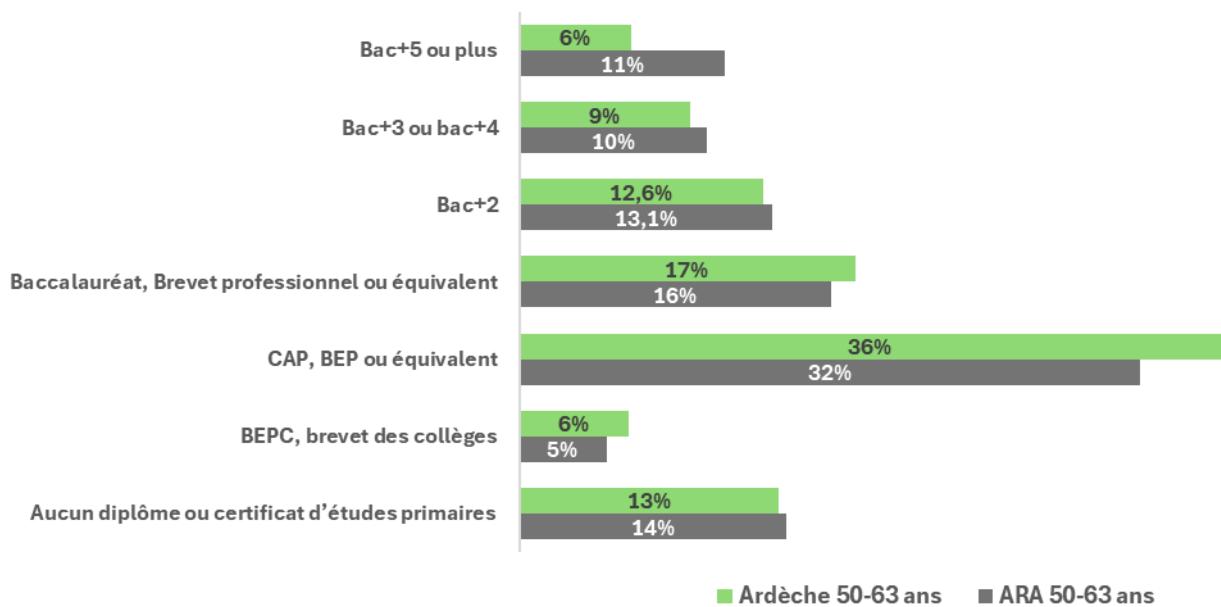
1.2. Diplômes : chez les 50-63 ans en Ardèche, plus de diplômes techniques, moins de diplômes du supérieur

En Ardèche, parmi les 50-63 ans, 36% possèdent un CAP, BEP ou équivalent contre 32% en ARA (figure 3). La part des Ardéchois de cette tranche d'âge diplômés du supérieur est moindre que la part régionale. En effet, ils sont 27% à posséder un diplôme de niveau bac+2 ou plus contre 33%. Par comparaison, les 25-49 ans Ardéchois sont 41% à être diplômés du supérieur contre 50% pour ARA.

En Ardèche, la part des 50-63 ans est supérieure à celle des 25-49 ans pour les diplômes inférieurs au bac. De fait, les 25-49 ans sont plus diplômés que les 50-63 ans, avec des écarts plus marqués pour les niveaux d'études supérieurs.

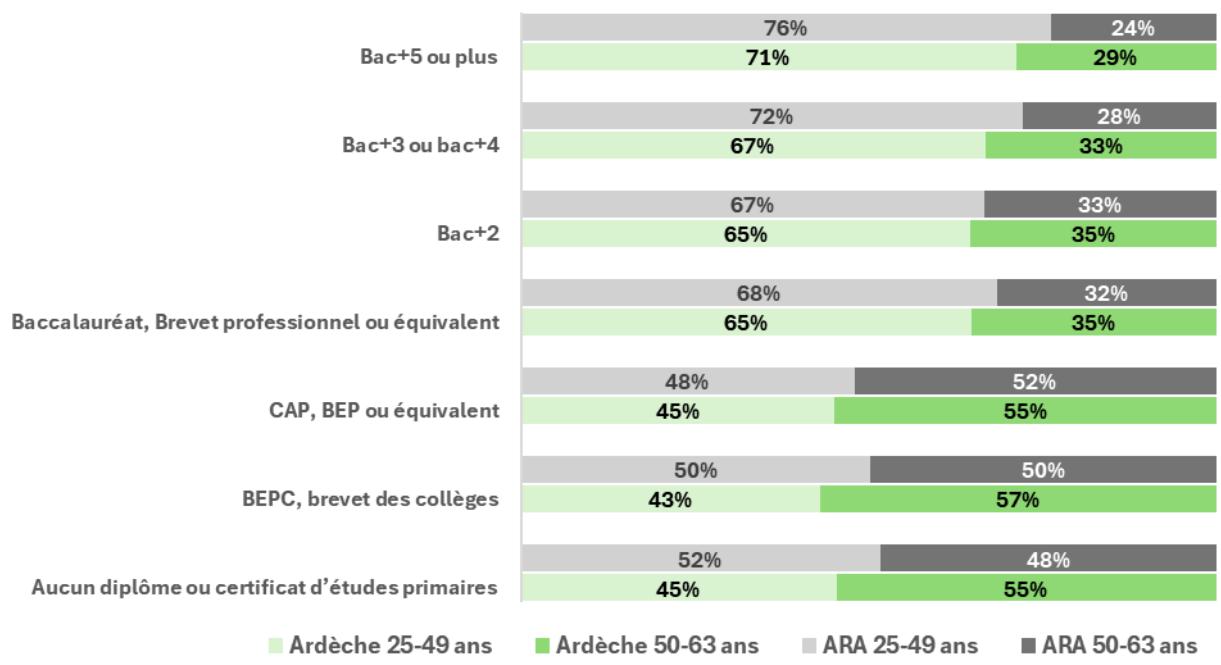
Le département montre une tendance similaire à celle du niveau régional quant à l'élévation du niveau de formation initiale chez les 25-49 ans par rapport aux 50-63 ans. Cependant, la région ARA a une part plus élevée de jeunes diplômés (surtout pour les niveaux supérieurs).

Figure 3 - Répartition des personnes de 50-63 ans selon le diplôme en Ardèche et en région ARA -



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

Figure 4 – Part des personnes selon la tranche d'âge et le diplôme en Ardèche et en région ARA -

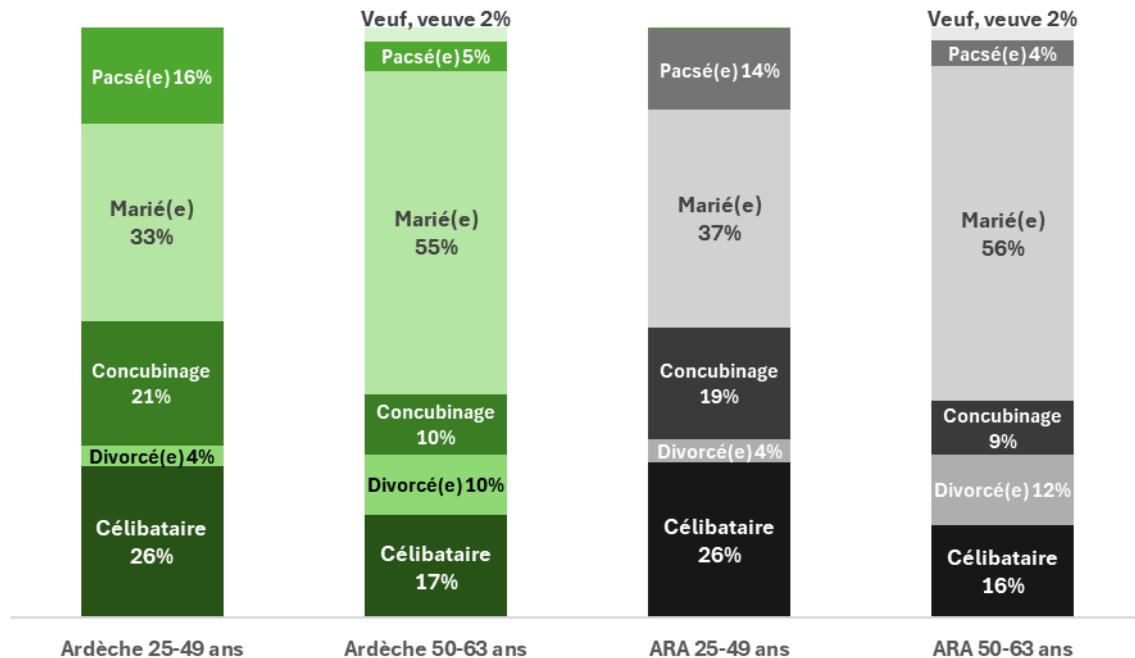


Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

1.3 Composition et taille des ménages⁵ : une majorité de couples mariés

La part des personnes mariées augmente avec l'âge (Figure 5) en même temps que la part des personnes divorcées. Assez logiquement, la part des célibataires baisse avec l'âge alors que celle des veuvages augmente. La part des personnes en concubinage ou union libre ainsi que celle des personnes pacsées baisse faiblement.

Figure 5 - Part des personnes de 25-49 ans et de 50-63 ans selon le statut conjugal (population des ménages)



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire

Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

* *

*

En résumé, l'Ardèche se distingue par une population de 50-63 ans surreprésentée par rapport à la région (43 % des 25-63 ans, contre 37 % en région), en croissance (+5,4 % entre 2011 et 2022), surtout chez les hommes. Moins diplômés que la moyenne régionale (27 % détiennent un diplôme supérieur, contre 33 %), les 50-63 ans sont majoritairement en couple (70 %), malgré une hausse des divorces et du veuvage. Le mariage conserve une place centrale, reflétant des normes sociales dominantes et l'accès à des droits pas possibles hors mariages.

⁵ Cf. Encadré 3 sur la notion de ménage.

Encadré 3 – La notion de ménage au sens de l’Insee

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

La personne de référence du ménage (exploitation principale) est :

- la personne active la plus âgée ayant un conjoint ;
- à défaut de personne active ayant un conjoint, la personne la plus âgée ayant un conjoint ;
- à défaut de personne ayant un conjoint, la personne active la plus âgée ;
- à défaut de personne active, la personne la plus âgée.

Remarque

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

2. LOGEMENT

Population couverte : 50-63 ans par comparaison avec les 25 à 49 ans

Géographie : Ardèche par comparaison avec Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, recensement de la population, logement

2.1. Une majorité de propriétaires

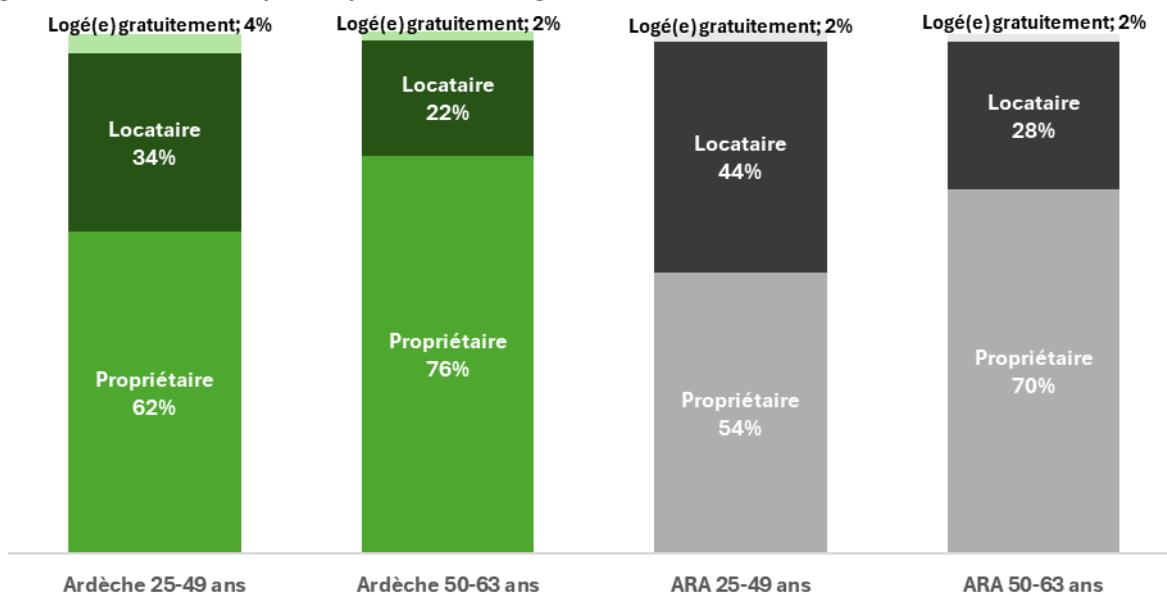
Qu'on se situe en Ardèche ou en ARA, qu'on ait entre 25 et 49 ans ou entre 50 et 63 ans, le statut de propriétaire est la norme. En Ardèche, ce constat est plus marqué, surtout après 50 ans, où plus des trois quarts des habitants sont propriétaires.

Plus fréquent chez les 25-49 ans, le statut de locataire témoigne d'une période de vie marquée par une mobilité plus accrue et probablement une moindre aisance monétaire. L'Ardèche et ARA ne sont toutefois pas logées à la même enseigne : tandis qu'un tiers des 25-49 ans Ardéchois sont locataires, ils sont près de 43% en ARA. Ces chiffres pourraient refléter une région Auvergne-Rhône-Alpes plus attractive pour les jeunes actifs, où la nécessité de se loger temporairement est plus forte.

Avec l'âge, le tableau change. Après 50 ans, le taux de locataires chute drastiquement, signe d'une stabilisation professionnelle et donc résidentielle. La propriété devient la règle, l'achat d'un logement une étape franchie pour la majorité.

L'Ardèche semble être une terre de propriétaires où l'accès à la propriété semble plus facile qu'en moyenne dans la région.

Figure 6 – Statut d'occupation par tranche d'âge en Ardèche et en ARA -



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire, logement

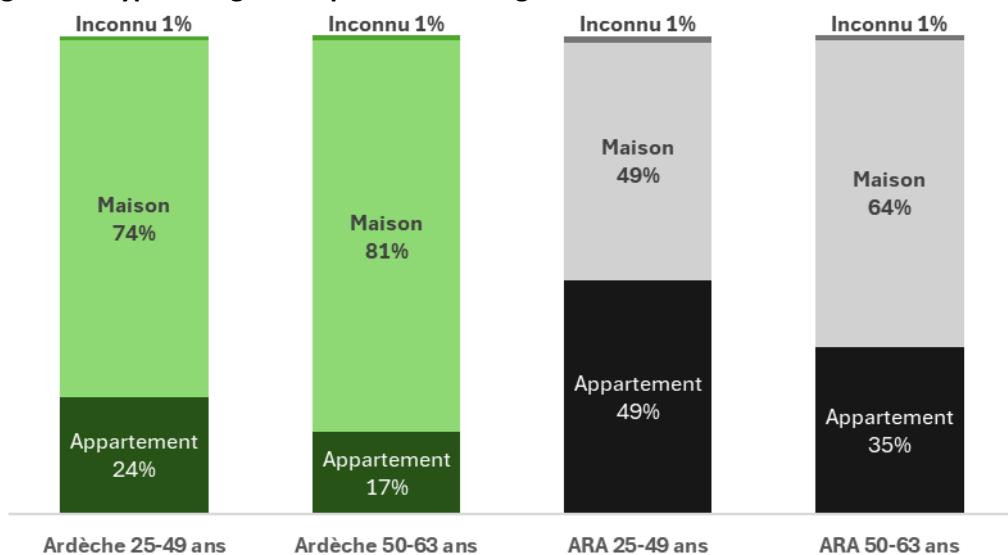
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

2.2 La maison comme principale lieu de résidence

En Ardèche, quelle que soit la tranche d'âge, la maison est de loin le type de logement majoritaire. Avec 74% des jeunes adultes et 81% des quinquagénaires, l'Ardèche s'affirme comme une terre de maisons (figure 7).

À l'inverse, l'Auvergne-Rhône-Alpes offre un tableau plus contrasté. Si la maison reste le logement dominant, son importance est moindre, 64% des 50-63 ans contre 49% des 25-49 ans vivent dans une maison.

Figure 7 – Type de logement par tranche d'âge en Ardèche et en ARA -



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire, logement

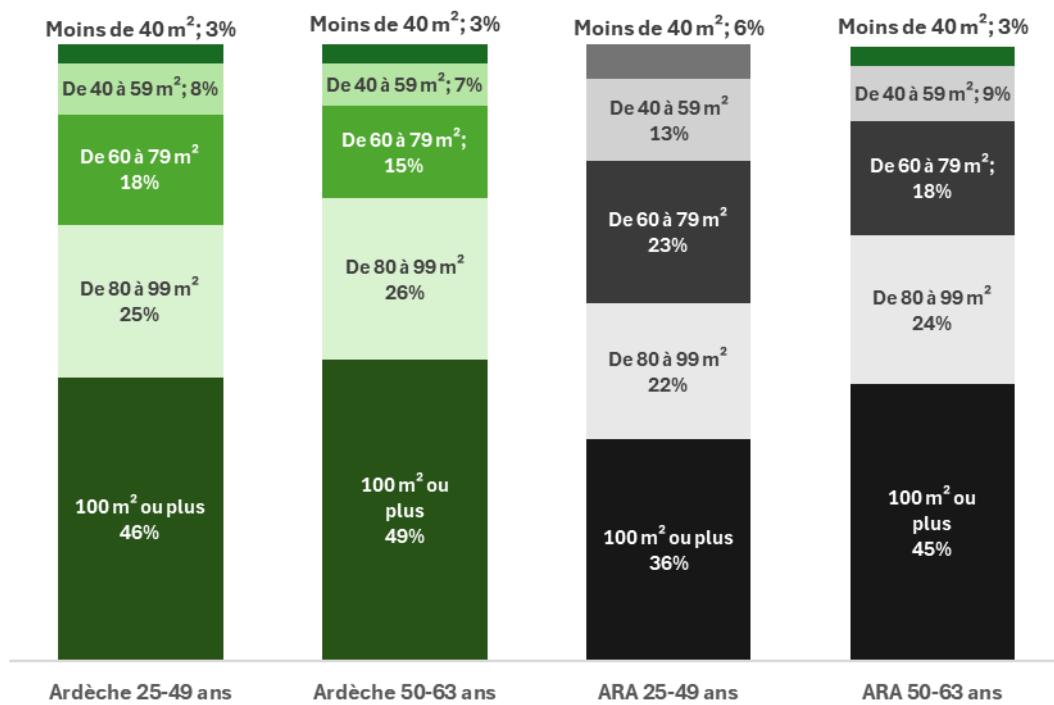
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

2.3 Une surface de plus de 100 m²

En Ardèche, les logements de grande surface (100 m² ou plus) représentent une part importante du parc immobilier, avec 46 % pour les 25-49 ans et 49 % pour les 50-63 ans (Figure 8). Cette tendance est encore plus marquée pour les personnes âgées de 50 à 63 ans, suggérant leur maintien dans des logements spacieux, après le départ des enfants lorsqu'il y en a eu. En comparaison, la région ARA présente des proportions légèrement inférieures, avec 36 % des 25-49 ans et 45 % des 50-63 ans.

Les petits logements (moins de 40 m²) et ceux de tailles moyennes (40-79 m²) sont moins représentés en Ardèche quelle que soit la tranche d'âge.

Figure 8 – Surface de logement par tranche d'âge en Ardèche et en ARA -



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire, logement

Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

2.4 Taux d'occupation : une sous-occupation des logements plus accentuée en Ardèche qu'en Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux d'occupation des logements en Ardèche et en Auvergne-Rhône-Alpes permet d'évaluer comment les ménages occupent leur logement en fonction de leur taille et de leur âge.

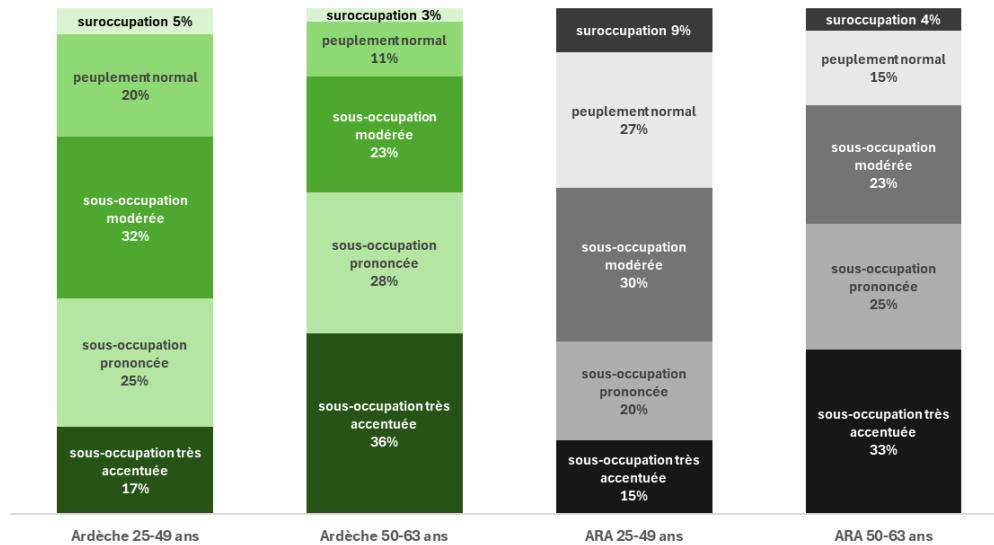
Pour les personnes âgées de 50 à 63 ans, la sous-occupation dite *très accentuée* (voir les définitions en encadré 4 ci-après) atteint 36%, soit trois points de plus que la moyenne régionale Auvergne-Rhône-Alpes (Figure 10). La sous-occupation *prononcée* est de 28%, contre 25% en ARA. La sous-occupation *modérée* est de 23%, identique à la moyenne régionale. Le *peuplement normal* est notablement plus faible, avec seulement 11% contre 15% en ARA. La *suroccupation modérée* est de 2%, contre 4% en moyenne régionale, et la *suroccupation accentuée* est absente, contrairement à la moyenne régionale de 1%.

Comparativement aux personnes âgées de 25 à 49 ans en Ardèche, les 50-63 ans présentent une *sous-occupation très accentuée* plus fréquente (36% contre 17%) et une *sous-occupation prononcée* légèrement plus élevée (28% contre 25%). La *sous-occupation modérée* est moins fréquente chez les 50-63 ans (23% contre 32%), tandis que le *peuplement normal* est notablement plus faible (11% contre 20%). La *suroccupation modérée* est également moins fréquente chez les 50-63 ans (2% contre 5%), et la *suroccupation accentuée* est absente pour cette tranche d'âge.

Ces données révèlent une tendance marquée à la sous-occupation des logements en Ardèche pour les personnes âgées de 50 à 63 ans. Cette sous-occupation est plus prononcée qu'en moyenne régionale et que pour les 25-49 ans en Ardèche. Cela s'explique probablement par le fait qu'initialement les

personnes résidant en Ardèche occupent un logement plus spacieux et qu'au départ des enfants, les personnes demeurent dans leur logement, engendrant ainsi mécaniquement un nombre de pièces supérieur au nombre jugé nécessaire.

Figure 9 – Taux d'occupation des logements par tranche d'âge en Ardèche et en ARA



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire, logement
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidante en Ardèche et en ARA

* * *

En Ardèche comme en Auvergne-Rhône-Alpes, la propriété du logement s'impose comme la norme, surtout après 50 ans, où elle devient largement majoritaire. Cependant, l'Ardèche se distingue par un accès à la propriété plus précoce et plus répandu, ainsi que par une prédominance marquée des maisons, quelle que soit la tranche d'âge. Les logements y sont également plus spacieux, avec une forte proportion de surfaces supérieures à 100 m², notamment chez les 50-63 ans.

Cette tendance s'accompagne d'une sous-occupation prononcée des logements chez les plus de 50 ans, plus marquée qu'en moyenne régionale ou chez les jeunes actifs. Ce phénomène reflète probablement le maintien dans des logements familiaux après le départ des enfants.

Encadré 4 - Définition des concepts (recensement de la population)

Statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation du logement définit la situation juridique du ménage concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue quatre statuts principaux :

- Le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
- Le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ;
- Le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur...).

Taux d'occupation :

Une résidence principale est dite en sous-occupation très accentuée (ou largement sous-occupée) si elle comporte au moins trois pièces de plus que le nombre théoriquement nécessaire au ménage qui l'occupe (norme).

La norme est calculée ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour chaque personne de 19 ans ou plus ne vivant pas en couple dans le ménage ;
- pour les personnes de moins de 19 ans, une pièce pour deux personnes si elles ont le même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par personne.

Une résidence principale est donc dite en sous-occupation très accentuée (ou largement sous-occupée) si elle comporte au moins cinq pièces d'habitation pour une personne seule ou un couple sans enfant, six pièces pour une famille monoparentale avec un enfant ou un couple avec un enfant, etc. Le nombre de pièces d'habitation inclut la cuisine si sa surface est supérieure à 12 m². Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, etc.

Les personnes séjournant ponctuellement dans le logement (enfant vivant la majeure partie de l'année chez l'autre parent, enfant majeur logé ailleurs pour ses études...) ne sont pas prises en compte dans le calcul du nombre de pièces théoriquement nécessaire.

A l'inverse, un logement est suroccupé s'il comporte moins de pièces que la norme. Un logement est surpeuplé s'il est suroccupé ou s'il comporte autant de pièces que la norme et qu'il y a moins de 18m² par personne.

Cas particulier : pour une personne seule dans un studio de plus de 25 m², le logement n'est pas considéré comme surpeuplé mais en situation de peuplement normal. La cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces du logement que si elle mesure plus de 12 m².

3. TRANSPORT

Population couverte : 50-63 ans par comparaison avec les 25 à 49 ans

Géographie : Ardèche par comparaison avec Auvergne-Rhône-Alpes,

Source : Insee, recensement de la population, exploitation complémentaire

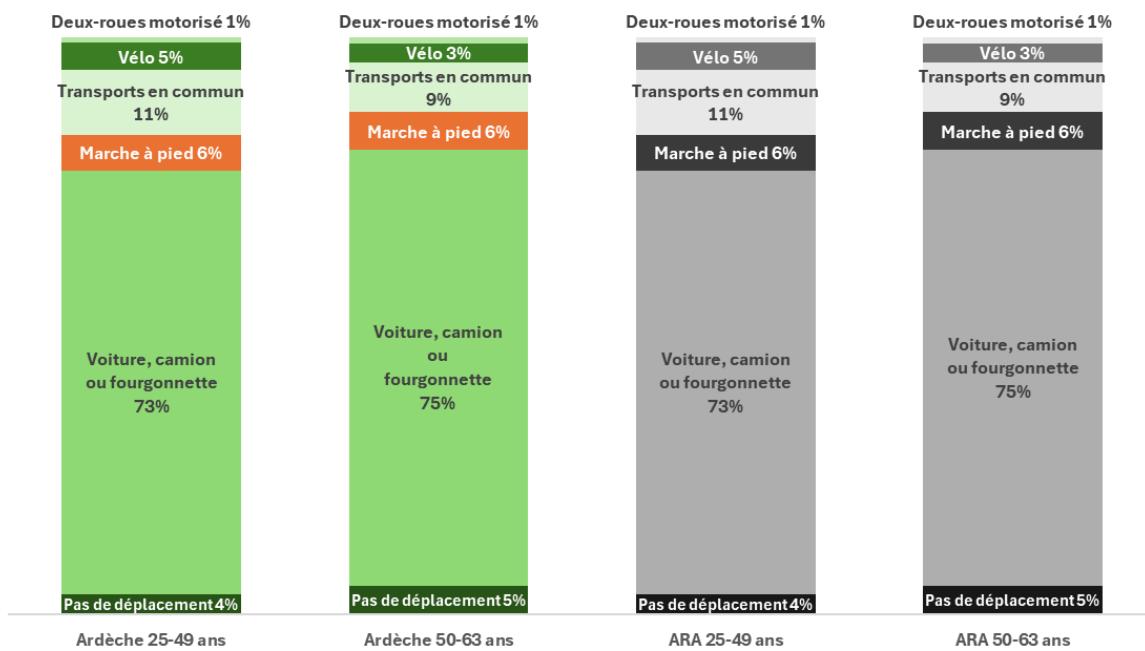
3.1. Des déplacements principalement en voiture

Il existe une grande similarité entre l'Ardèche et la région ARA en ce qui concerne les modes de transport (Figure 12). La voiture est largement dominante, avec une utilisation pour 75% des 50-63 ans et pour 73% des 25-49 ans, tant en Ardèche qu'au niveau régional. Les transports en commun sont légèrement moins utilisés par les plus vieux (9% contre 11% aussi bien en Ardèche qu'en ARA). Le vélo est utilisé par 3% des 50-63 ans et 5% des 25-49 ans.

Les différences de modes de transport entre les tranches d'âge sont relativement faibles. Le recours à la voiture dans les déplacements quotidiens est dominant, avec une légère préférence chez les 50-63 ans.

Le recours à la marche à pied ou aux deux roues pour se déplacer est marginale quel que soit l'âge. La proportion de personnes selon l'âge ne réalisant pas de déplacement est comparable (autour de 5%).

Figure 12 – Mode de déplacement par tranche d'âge en Ardèche et en ARA



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire

Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

3.2. Deux voitures en majorité

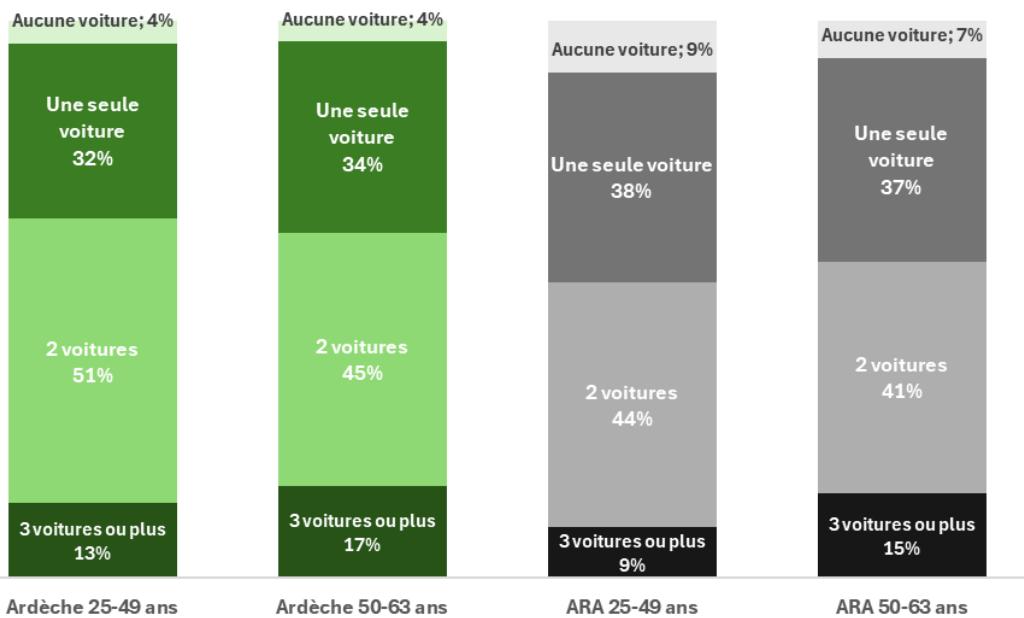
Quelle que soit la tranche d'âge, la majorité des Ardéchois possèdent 2 voitures. Un tiers en possède une. Au niveau régional, les proportions diffèrent un peu. (Figure 10).

En Ardèche comme en région, les 50-63 ans sont plus nombreux à posséder trois voitures ou plus comparativement aux 25-49 ans mais ces derniers sont plus représentés parmi les détenteurs de deux voitures.

En revanche, la possession d'une seule voiture est légèrement plus fréquente chez les 50-63 ans ardéchois que chez les 25-49 ans alors que c'est l'inverse en ARA.

La proportion de personnes ne possédant pas de voiture est identique pour les deux tranches d'âge (4%) en Ardèche alors que, au niveau régional, les 50-63 ans sont légèrement moins nombreux à ne pas posséder de voiture comparativement aux 25-49 ans.

Figure 10 – Nombre de voitures par tranche d'âge en Ardèche et en ARA

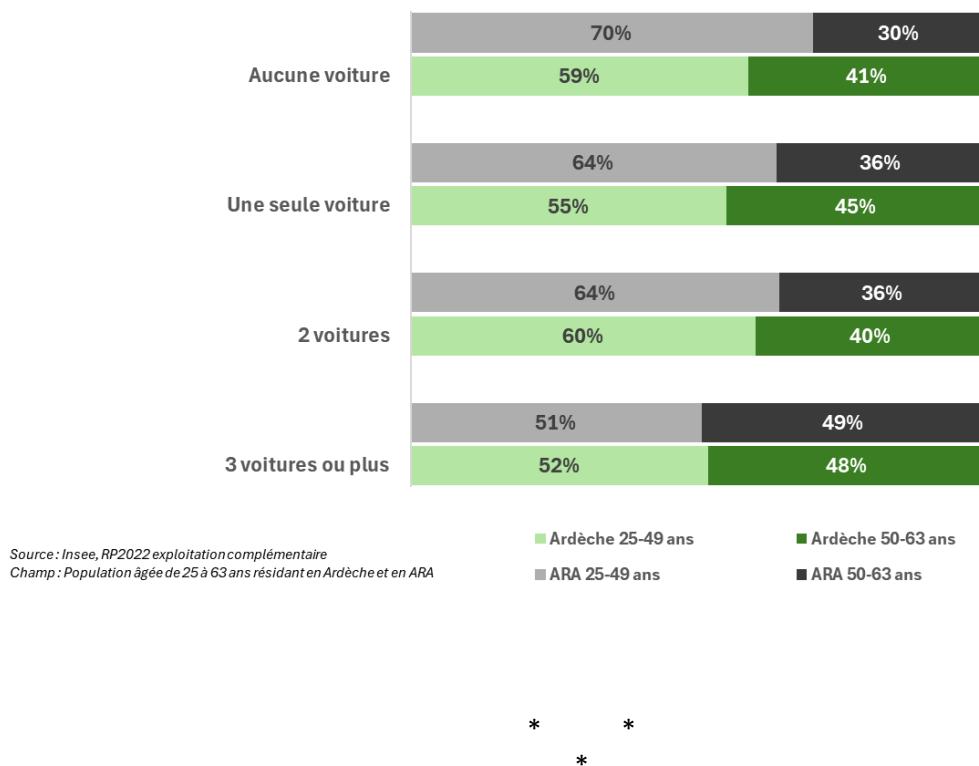


Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire, logement
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

En Ardèche, les 50-63 ans représentent 43% des 25-63 ans. Ils sont sous-représentés parmi les sans voiture et les propriétaires de deux voitures mais sur-représentés parmi les propriétaires d'une seule voiture ou de trois voitures et plus (Figure 11).

En ARA, les 50-63 ans, qui représentent 37% des 25-63 ans, sont sur-représentés comme possédant trois voitures ou plus, et sous-représentés dans les catégories sans voiture ou avec une ou deux voitures.

Figure 11 – Part des tranches d'âges par nombre de voiture en Ardèche et en ARA



En Ardèche comme en région Auvergne-Rhône-Alpes, la voiture domine largement parmi les modes de transport (bien avant les transports en commun et le vélo), quel que soit l'âge. Les 50-63 ans se distinguent par une possession plus fréquente de trois voitures ou plus (17 % contre 13 % chez les 25-49 ans), mais ces derniers sont plus nombreux à en posséder deux (51 % contre 45 %). Seuls 4 % des Ardéchois n'ont pas de voiture, une proportion qui atteint 7 % au niveau régional.

Il est à préciser que l'Ardèche est le seul département de France métropolitaine sans gare de voyageurs en service depuis 1973. En effet, le dernier service voyageurs régulier a cessé en août 1973 à la gare du Teil, ce qui a fait de l'Ardèche un « désert ferroviaire » pour les passagers⁶.

⁶ Institut Supérieur de Journalisme de Toulouse, article du 11 juin 2025 ;
<https://www.lejournaltoulousain.fr/auvergne-rhone-alpes/ardeche/train-ardeche-desert-ferroviaire-318097/>

4. ACTIVITÉ

Population couverte : 50-63 ans par comparaison avec les 25 à 49 ans

Géographie : Ardèche par comparaison avec Auvergne-Rhône-Alpes,

Sources : Insee, recensement de la population, pour l'emploi

4.1. Une majorité d'actifs en emploi

La taux d'activité des 50-63 ans ardéchois est de 78% contre 93% pour les 25-49 ans. Il est de 2 points inférieur à la moyenne régionale. En Ardèche, 71% des individus de 50-63 ans ont un emploi, contre 74% en ARA (Figure 13). Comparativement, les 25-49 ans sont 83% à être en emploi en ARA comme en Ardèche.

Parmi les 50-63 ans en Ardèche, 7% sont au chômage, un taux légèrement supérieur à celui de la région ARA où 6% des personnes de cette tranche d'âge sont actives sans emploi. En comparaison, parmi les 25-49 ans en Ardèche, 10% sont au chômage, un taux légèrement supérieur à la moyenne régionale où 9% des personnes de cette tranche d'âge sont actives sans emploi. Le taux de chômage des 50-63 ans ardéchois, au sens du recensement de la population, est donc plus faible que celui des 25-49 ans.

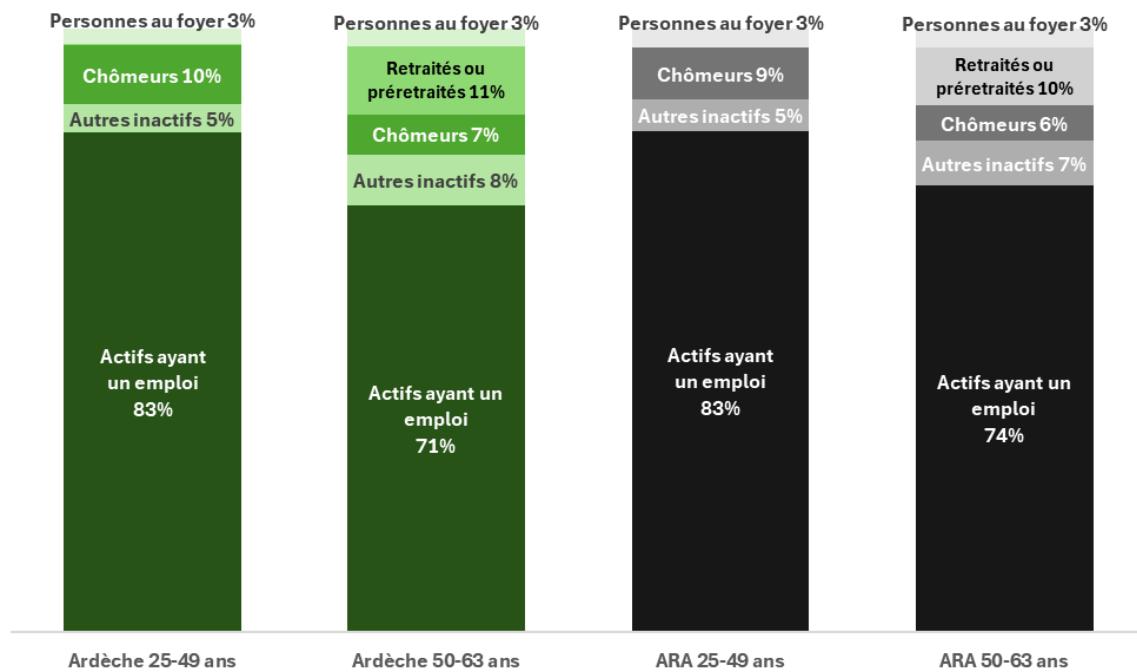
Parmi les Ardéchois de 50-63 ans, 11% sont à la retraite ou en préretraite contre 10% en ARA.

Les autres inactifs⁷ âgés de 50-63 ans en Ardèche représentent 8% de cette tranche d'âge contre 5% chez les 25-49 ans. En région ARA, les proportions sont respectivement de 7% pour les 50-63 ans et 5% pour les 25-49 ans.

Enfin, les femmes ou hommes au foyer en Ardèche comme en ARA, quelle que soit la tranche d'âge, représentent 3% de la population. Cette homogénéité pourrait suggérer que les facteurs influençant le fait de se consacrer exclusivement aux tâches domestiques sont relativement indépendants de l'âge et du contexte géographique local.

⁷ Ces individus peuvent inclure des personnes en formation ou en reconversion professionnelle, des aidants familiaux, des personnes en invalidité ou en arrêt maladie de longue durée, des étudiants de plus de 25 ans...

Figure 13 – Type d’activité par tranche d’âge en Ardèche et en ARA



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire
 Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

4.2. Les 50-63 ans plus en emplois sans limite de durée, mais aussi plus en temps partiel

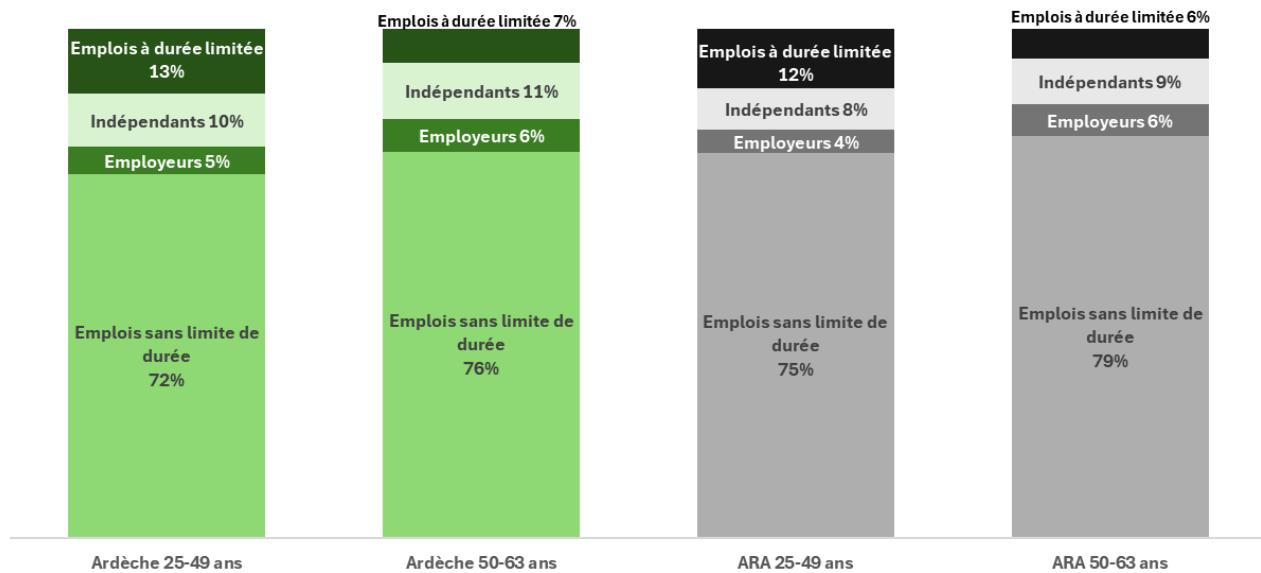
En Ardèche, quel que soit l’âge, la part des non-salariés est supérieure à celle de la moyenne régionale, même si le salariat reste largement dominant.

Concernant les non-salariés, les 50-63 ans en Ardèche sont un peu plus fréquemment employeurs ou indépendants (17%) que les 25-49 ans (15%), ou même que la moyenne régionale (15%).

S’agissant des personnes en emploi salarié, les 50-63 ans en Ardèche occupent davantage un emploi sans limite de durée (CDI, titulaire de la fonction publique) (76%) que les 25-49 ans (72%) mais moins qu’en moyenne régionale (-3 points). (Figure 14).

Parmi les 50-63 ans en Ardèche, 7% sont en emploi à durée limitée (CDD, intérimaire, apprentis) (contre 12% en ARA) soit 6 points de moins que les 25-49 ans.

Figure 14 – Condition d'emploi par tranche d'âge en Ardèche et en ARA

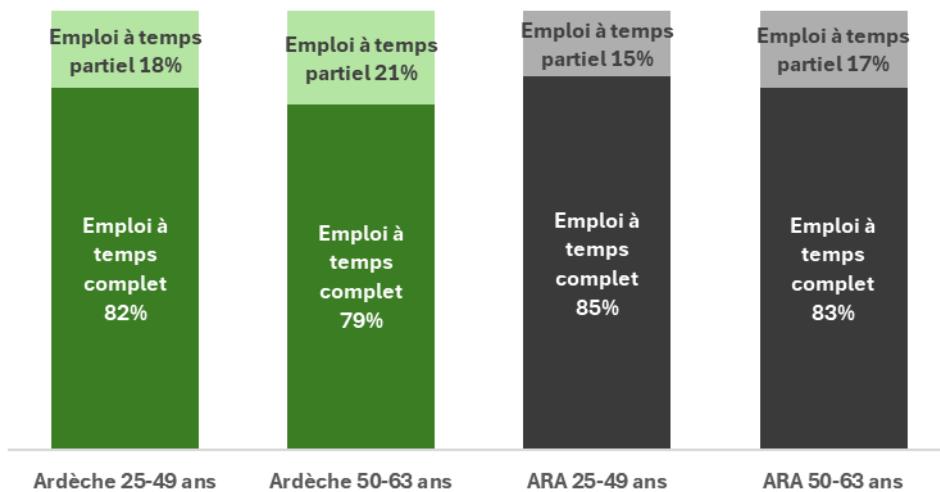


Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire

Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidante en Ardèche et en ARA

Les 50-63 ans en Ardèche ont une proportion d'emploi à temps complet plus faible que les 25-49 ans en Ardèche (-3 points) et que les 50-63 ans en ARA (-4 points) (Figure 15).

Figure 15 – Quotité de temps de travail par tranche d'âge en Ardèche et en ARA



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire

Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidante en Ardèche et en ARA

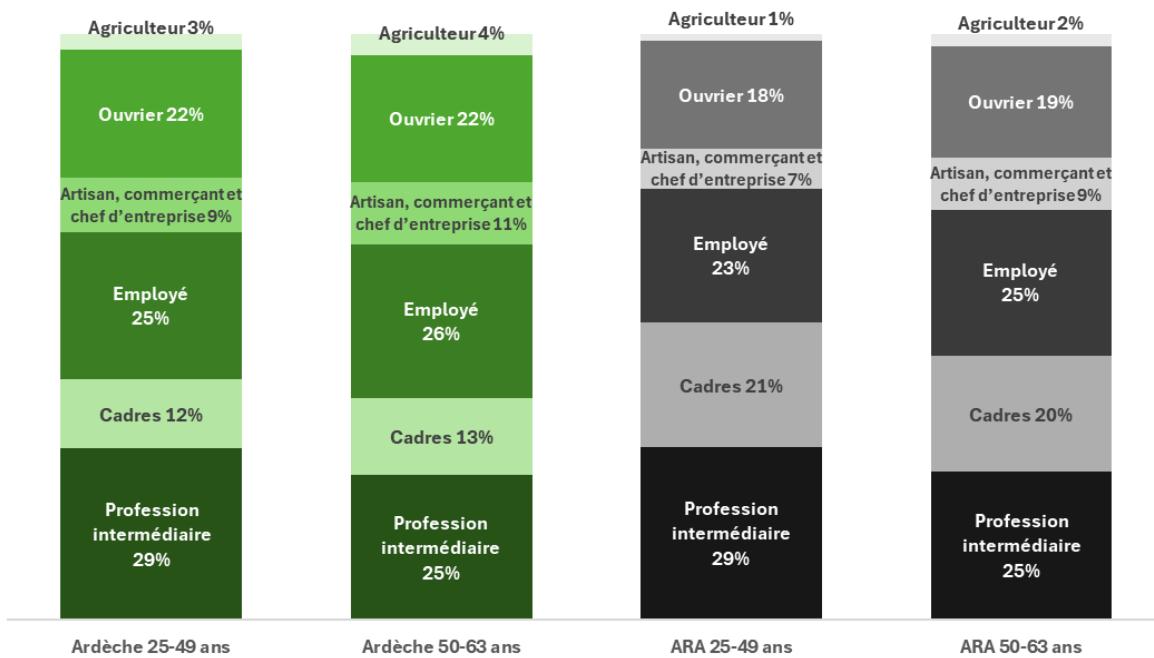
4.3. Les 50-63 en Ardèche : moins de cadres, plus d'ouvriers et d'agriculteurs qu'en Auvergne-Rhône-Alpes ; forte concentration dans 4 secteurs d'activité

Parmi les 50-63 ans en Ardèche, les employés (26 %) et les professions intermédiaires (25 %) concentrent la majorité des emplois (Figure 16). Viennent ensuite les ouvriers (22 %), les cadres (13 %), les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (11 %) et enfin les agriculteurs (4 %).

Par rapport à la moyenne régionale (ARA), les cadres ardéchois de cette tranche d'âge sont moins représentés (13 % contre 20 %). En revanche, les ouvriers (22 % contre 19 %) et les agriculteurs (4 % contre 2 %) sont proportionnellement plus nombreux en Ardèche.

Les professions intermédiaires sont surreprésentées chez les 25-49 ans (29 %) par rapport aux 50-63 ans (25 %). À l'inverse, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont légèrement plus nombreux parmi les 50-63 ans (11 %) que chez les 25-49 ans (9 %).

Figure 16 – Catégories socio-professionnelles par tranche d'âge en Ardèche et en ARA



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

Plus de la moitié des 50-63 ans résidant en Ardèche occupent un poste dans 4 secteurs d'activité sur 38 : santé humaine, industrie manufacturière, commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles et administration publique (Tableau 1).

La répartition sectorielle en Ardèche suit globalement les tendances régionales, avec une surreprésentation des 50-63 ans dans la santé humaine et action sociale et l'administration publique, tant en Ardèche qu'en ARA. Cependant, cette sur-représentation est légèrement supérieure en Ardèche (18 % et 11 %) par rapport à la région (15 % et 10 %). L'Ardèche se distingue par une plus forte

présence des 50-63 ans dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche (5 % contre 3 % en ARA), reflétant une spécificité locale liée à la ruralité du département. À l'inverse, les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont moins développées en Ardèche (4 % contre 6 % en ARA), aussi bien pour les 25-49 ans que pour les 50-63 ans.

Par rapport aux 25-49 ans, les 50-63 ans en Ardèche se distinguent par une surreprésentation dans le secteur de l'administration publique (11 % contre 8 %). À l'inverse, ils sont moins présents dans les activités de services administratifs et de soutien (3 % contre 5 %), l'hébergement et restauration (3 % contre 4 %), et la construction (7 % contre 8 %).

Tableau 1 : Secteurs d'activité par tranche d'âge en Ardèche et en ARA

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Ardèche 25-49 ans	Ardèche 50-63 ans	ARA 25-49 ans	ARA 50-63 ans
Santé humaine et action sociale	17%	18%	14%	15%
Industrie manufacturière	14%	15%	13%	14%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12%	11%	13%	11%
Administration publique	8%	11%	7%	10%
Enseignement	7%	8%	7%	9%
Construction	8%	7%	7%	6%
Transports et entreposage	4%	5%	5%	5%
Agriculture, sylviculture et pêche	4%	5%	2%	3%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4%	4%	8%	6%
Activités de services administratifs et de soutien	5%	3%	6%	5%
Hébergement et restauration	4%	3%	4%	3%
Autres activités de services	3%	3%	3%	3%
Activités financières et d'assurance	2%	2%	3%	3%
Arts, spectacles et activités récréatives	2%	1%	2%	1%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1%	1%	1%	1%
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0%	1%	0%	1%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1%	1%	1%	1%
Information et communication	1%	1%	4%	2%
Activités immobilières	1%	1%	1%	2%
Industries extractives	0%	0%	0%	0%
Activités extraterritoriales	0%	0%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire

Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

* * *

*

Les 50-63 ans ardéchois se distinguent par un taux d'activité et un taux d'emploi plus faible que la moyenne régionale. Par rapport aux 25-49 ans, ils sont moins en emploi mais aussi moins au chômage (7% contre 10%), au sens du recensement de la population. Ils bénéficient d'une plus grande stabilité professionnelle, avec, pour les salariés, une proportion plus forte en emploi sans limite de durée (76 % contre 72 %) et une moindre exposition aux contrats précaires (7 % contre 12 %). En Ardèche, quel que soit l'âge, la part des non-salariés est supérieure à celle de la moyenne régionale, même si le salariat reste largement dominant.

Leur répartition par qualification professionnelle montre une surreprésentation des employés (26 %) et des ouvriers (22 %), tandis que les professions intermédiaires sont moins présentes que chez les 25-

49 ans (25 % contre 29 %). Ils sont davantage concentrés dans des secteurs comme l'administration publique (11 % contre 8 %) et la santé humaine, et moins dans les services administratifs ou la construction que les plus jeunes ?

Par comparaison avec la moyenne régionale, les 50-63 ans présentent en Ardèche un taux d'emploi légèrement inférieur (71 % contre 74 %), mais une plus forte proportion de non-salariés (17 % contre 15 %) et une moindre précarité (7 % en contrats courts contre 12 %). Leur accès aux emplois sans limite de durée est un peu moins fréquent (-3 points). Ils sont plus souvent ouvriers (22 % contre 19 %) ou agriculteurs (4 % contre 2 %), et moins souvent cadres (13 % contre 20 %). En termes de secteurs d'activité, les 50-63 ans ardéchois sont surreprésentés dans l'agriculture (5 % contre 3 %) et la santé humaine (18 % contre 15 %), tandis qu'ils sont moins présents dans les activités spécialisées et scientifiques (4 % contre 6 %).

5. LES PERSONNES INSCRITES À FRANCE TRAVAIL

Population couverte : 50-63 ans par comparaison avec les 25 à 49 ans

Géographie : Ardèche par comparaison avec Auvergne-Rhône-Alpes,

Source : France Travail-Dares⁸, STMT, traitements Dares, pour les inscrits à France travail, 31 décembre 2024

Pourquoi 2024 : Depuis le 1er décembre 2024, la réforme de France Travail a profondément modifié les règles de classement et de suivi des demandeurs d'emploi en France. Cette réforme a introduit de nouveaux critères d'inscription, des changements dans les catégories de demandeurs d'emploi (notamment la suppression des catégories A, B, C au profit d'un système plus complexe), et des modifications dans les obligations des chômeurs.

Afin de faciliter les comparaisons entre territoires ou tranches d'âge, on a choisi de s'appuyer sur les données de 2024, c'est-à-dire les données avant la réforme.

5.1. Catégories d'inscription

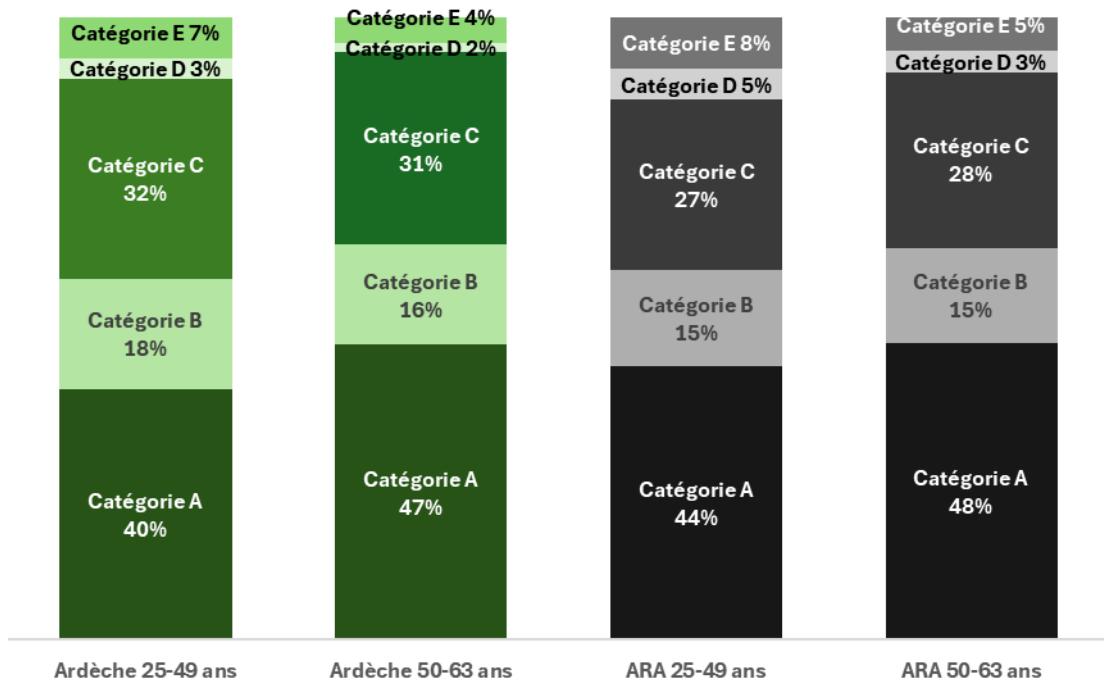
En Ardèche, 47 % des inscrits à FT âgés de 50 à 63 ans sont inscrits en catégorie A (sans emploi, en recherche active, cf. encadré 4), contre 40 % pour les 25-49 ans (Figure 17). En Auvergne-Rhône-Alpes, cette proportion atteint 48 % chez les 50-63 ans (contre 44 % pour les 25-49 ans). L'écart entre les deux tranches d'âge est donc de 7 points en Ardèche et de 4 points en ARA.

Les Ardéchois de 50-63 ans sont 47 % en activité réduite (B + C), contre 50 % pour les 25-49 ans, soit un écart de 3 points. En ARA, cette proportion est de 43 % pour les 50-63 ans et 42 % pour les 25-49 ans, soit une quasi-égalité. A noter, la part plus élevée de seniors ardéchois (+3 points) en catégorie C (activité réduite longue) que la moyenne régionale.

Enfin, en Ardèche, parmi les 50-63 ans en demande d'emploi, 6% sont dispensés de recherche active (D + E), contre 10 % pour les 25-49 ans, soit un écart de 4 points. En ARA, cette proportion est de 8 % pour les 50-63 ans et 11 % pour les 25-49 ans, soit un écart de 3 points.

⁸ Ne pas confondre cette source avec celle du RP mobilisé plus haut. On utilisera la notion d'inscrits à France Travail (du fait qu'on utilise les bases de FT) qui comptabilise les demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail à celle de demandeurs d'emploi au sens du recensement de la population (INSEE) qui mesure le chômage selon les critères du BIT (Bureau International du Travail). Une personne est alors considérée comme au chômage si elle est sans emploi (n'a pas travaillé, même une heure, au cours de la semaine de référence), disponible pour travailler dans les 15 jours et à la recherche active d'un emploi (démarches effectives).

Figure 17 – Inscrits à FT par catégorie et par tranche d'âge en Ardèche et en ARA



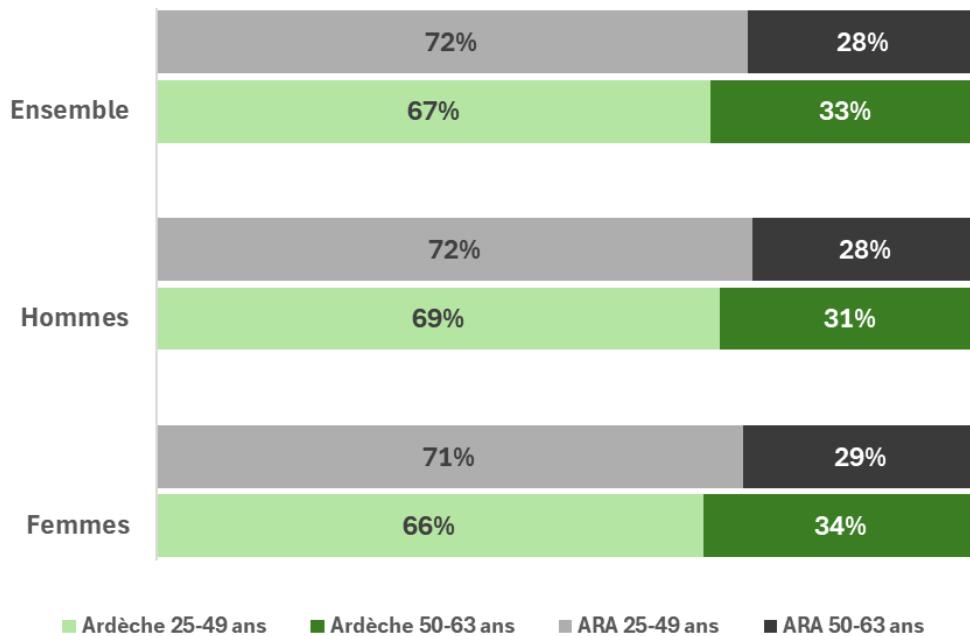
Source:: France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, pour la demande d'emploi
 Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

5.2. Age, sexe et diplômes des inscrits

Les Ardéchois de 50-63 ans inscrits à France Travail (FT) représentent 33% des 25 à 63 ans alors qu'ils pèsent 43% de la population de cette tranche d'âge résidant en Ardèche (Figure 18). Ils sont donc sous-représentés au chômage mais comme les 50-63 ans d'ARA (28% contre 37%).

En Ardèche, la part des femmes de 50 à 63 ans parmi les inscrits de 25 à 63 ans est plus importante que celle des hommes (34% contre 31%) alors qu'en ARA, elles pèsent 1 point de plus.

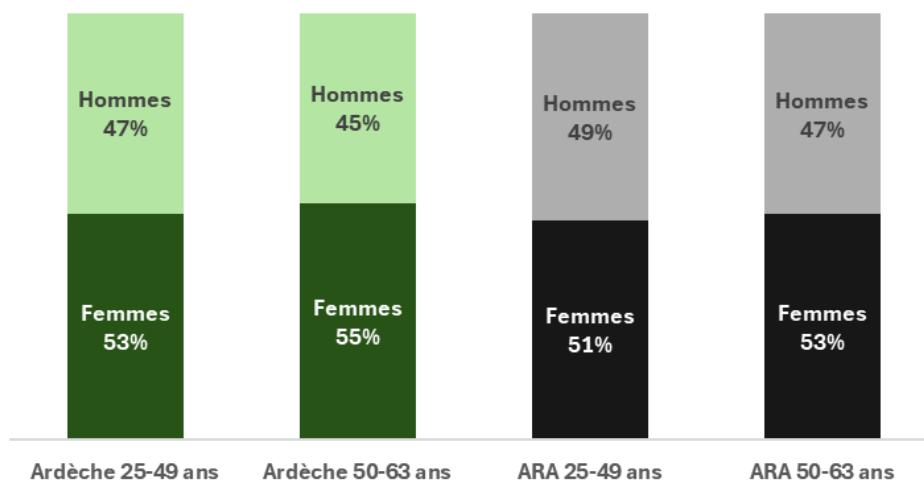
Figure 18 : Part des 25-49 ans et des 50-63 ans parmi les inscrits à FT, par sexe, en Ardèche et en ARA toutes catégories confondues (données brutes)



Source:: France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, pour la demande d'emploi
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

Parmi les 50-63 ans, les femmes ardéchoises représentent 55% des demandeurs d'emploi soit 2 points de plus que la moyenne régionale et 2 points de plus que les femmes de 25-49 ans du département (Figure 19). Ces constats sont à rapprocher de la surreprésentation des femmes ardéchoises dans la population des 50-63 ans (51%).

Figure 19 – Part des Demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans et de 50 à 63 ans selon le sexe en Ardèche et en ARA (données brutes)



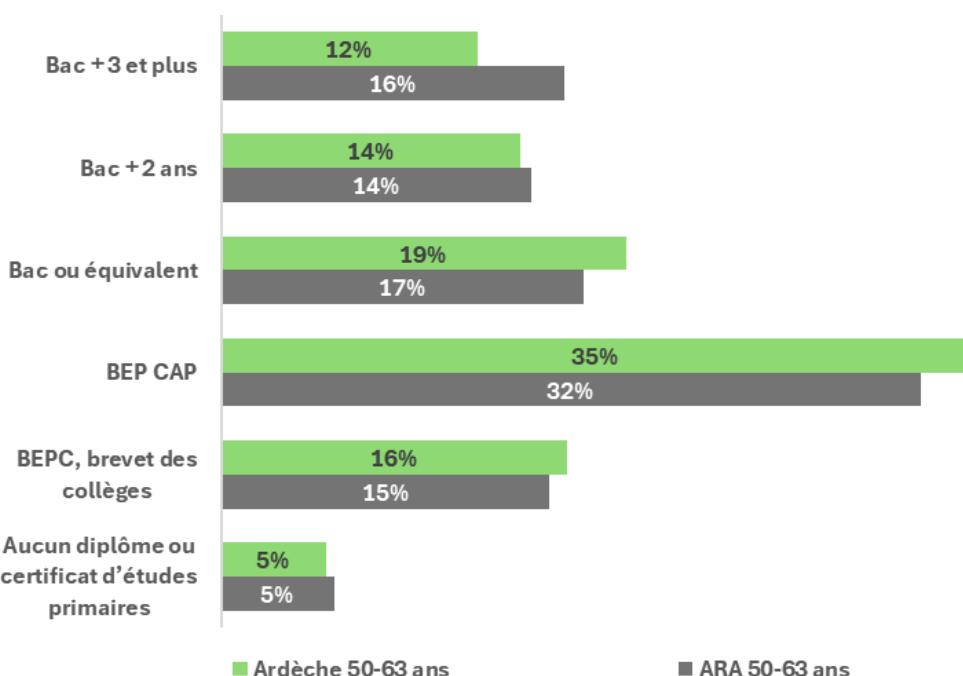
Source:: France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, pour la demande d'emploi
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

Parmi les ardéchois de 50-63 ans inscrits à FT, 35 % détiennent un BEP ou un CAP (contre 32 % en ARA, Figure 20) en cohérence avec le fait que 36% des 50-63 ans en emploi du département possèdent ce niveau de diplôme.

Les 50-63 ans pas ou peu diplômés (ayant au mieux un BEPC) sont 21% des inscrits à FT de cette tranche d'âge (contre 20% en ARA) soit 2 points de plus que l'ensemble des 50-63 ans en emploi du département.

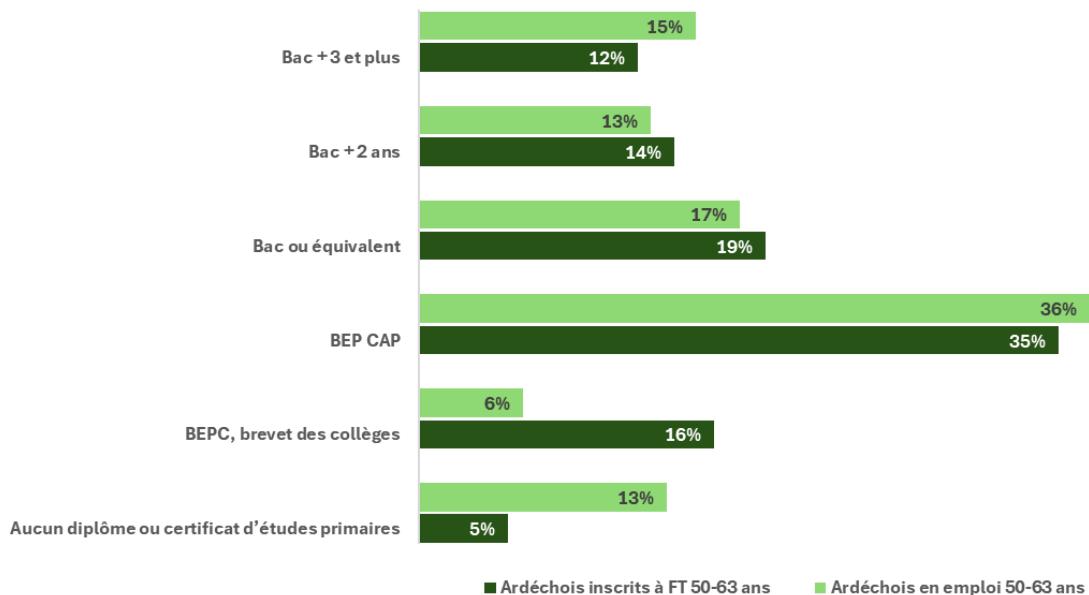
Les diplômés du niveau bac et bac+2 sont légèrement surreprésentés parmi les personnes en recherche d'emploi par rapport à l'ensemble des 50-63 ans vivant en Ardèche en emploi (+3 points). Les niveaux supérieurs sont sous-représentés confirmant l'effet protecteur des hauts diplômes (Figure 21).

Figure 20 – Répartition des inscrits à FT de 50-63 ans selon le diplôme en Ardèche et en région ARA (données brutes)



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, pour la demande d'emploi
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

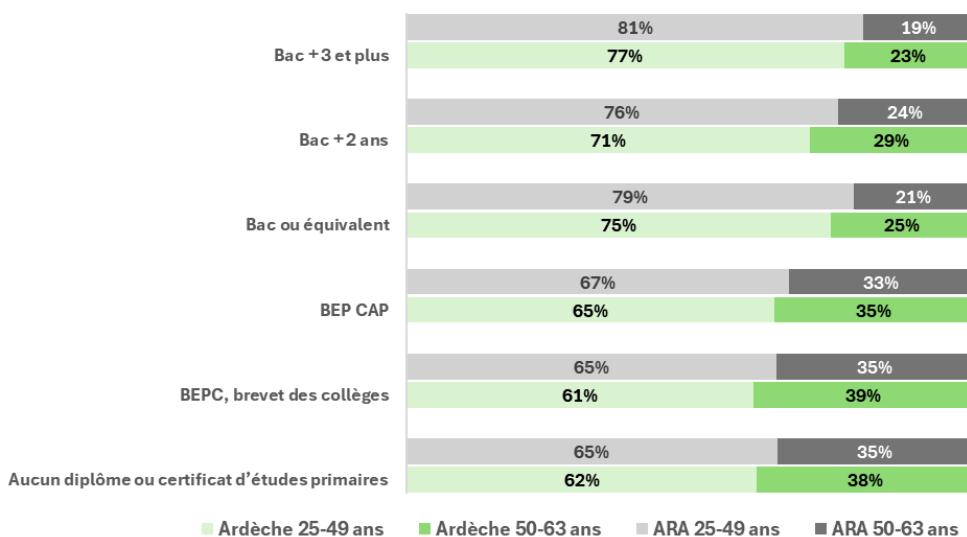
Figure 21 – Répartition par niveau de diplôme des ardéchois de 50-63 ans inscrits à France Travail ou en emploi (données brutes)



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, pour la demande d'emploi
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

Plus le niveau de diplôme augmente et plus la part des 50-63 ans diminue parmi les demandeurs d'emploi, à l'exception des bac+2 (Figure 22).

Figure 22 – Part des inscrits à FT selon la tranche d'âge et le diplôme en Ardèche et en région ARA (données brutes)

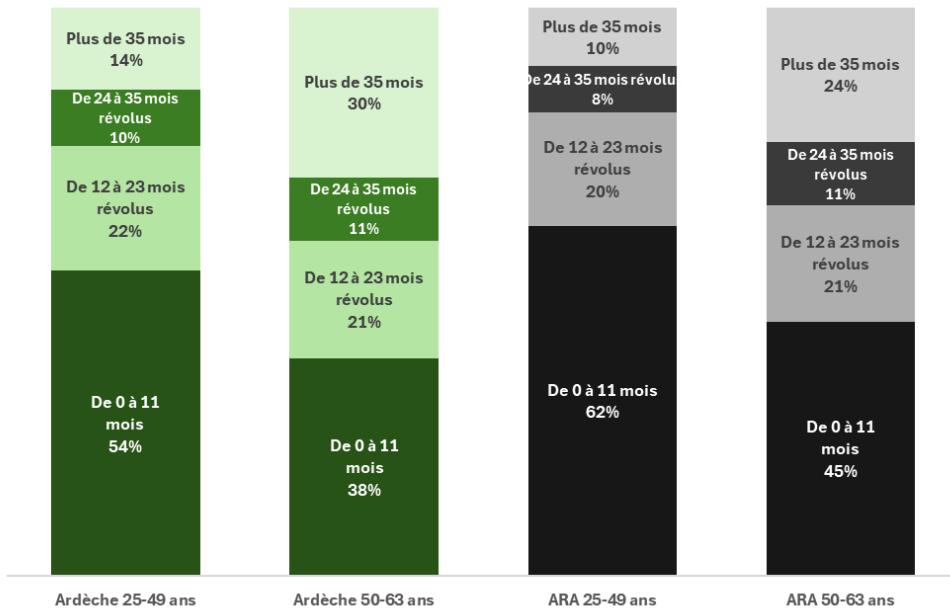


Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, pour la demande d'emploi
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

5.3. Les 50-63 ans plus longtemps inscrits à France Travail

En Ardèche (Figure 23), les 50-63 ans sont plus nombreux à être inscrits à FT au-delà de 1 an (62%) par rapport aux 25-49 ans (46%), plus encore en Ardèche qu'en moyenne ARA. Parmi ces chômeurs de longue durée, les seniors ardéchois sont 30% à être inscrits depuis plus de 3 ans (6 points de plus que la moyenne régionale, 16 points de plus que les 25-49 ans d'Ardèche).

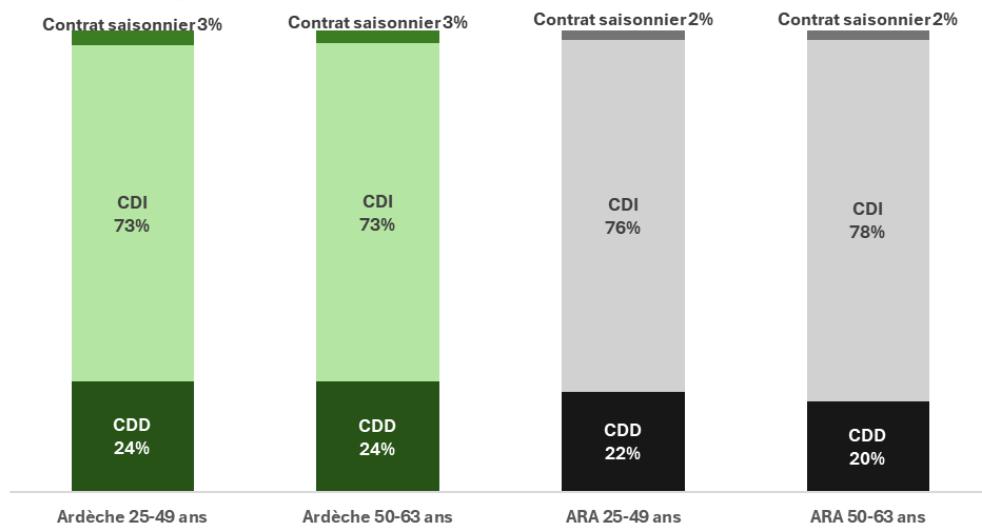
Figure 23 – Inscrits à FT par ancienneté d'inscription et par tranche d'âge en Ardèche et en ARA toutes catégories (données brutes)



Source:: France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, pour la demande d'emploi
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

En Ardèche, les demandeurs d'emploi âgés de 50 à 63 ans sont 73% à rechercher des contrats à durée indéterminée (CDI), soit 5 points de moins que les seniors d'ARA (Figure 24). Ils sont 24% à rechercher un CDD contre 20% en moyenne régionale. Les contrats saisonniers sont peu recherchés (3%).

Figure 24 – Inscrits à FT selon le type de contrat recherché par tranche d'âge en Ardèche et en ARA (données brutes)

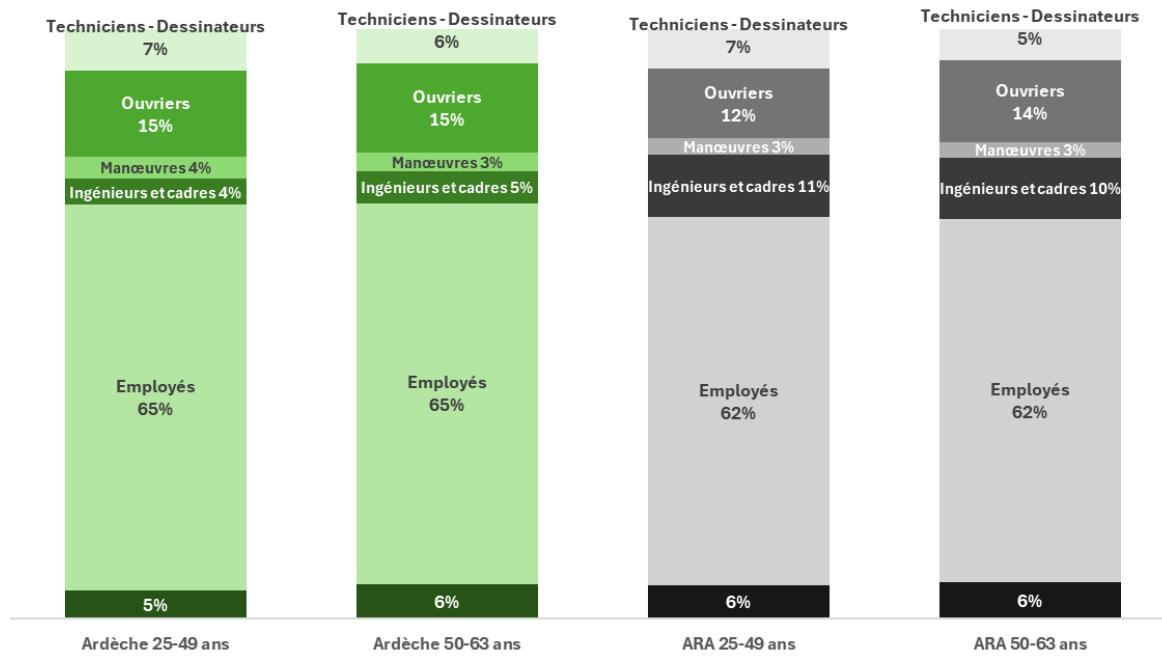


Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, pour la demande d'emploi
 Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

5.4. Les 50-63 ans recherchent principalement des postes d'employés

Parmi les ardéchois en recherche d'emploi de 50-63 ans, 65% recherchent un poste d'employé contre 62% pour la moyenne régionale (Figure 25). Les postes d'ingénieurs et de cadres recherchés par cette population représentent 5% du total contre le double en ARA. Cette sous-représentation se retrouve chez les 25-49 ans. La proportion de métiers d'ouvriers recherchés par les seniors est quasi similaire en Ardèche (15%) et en ARA (14%). Le constat est le même pour les métiers d'agents de maîtrise (6% dans les deux cas), de manœuvres (3% en Ardèche et en ARA), et de techniciens (6% en Ardèche contre 5% en ARA).

Figure 25 – Inscrits à FT selon la qualification de l'emploi recherché par tranche d'âge en Ardèche et en ARA (données brutes)



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, pour la demande d'emploi
Champ : Population âgée de 25 à 63 ans résidant en Ardèche et en ARA

* * *

En Ardèche, les inscrits à FT de 50-63 ans représentent 33 % des 25-63 ans, alors qu'ils constituent 43 % de cette tranche d'âge dans la population — une sous-représentation à peine plus marquée qu'en région (28 % contre 37 %). Les femmes forment 55 % des demandeurs d'emploi de cette tranche d'âge contre 51% dans la population en emploi.

Les moins ou pas diplômés parmi les 50-63 ans (21 % des inscrits) et les détenteurs d'un CAP/BEP (35 %) sont surreprésentés à France travail, tandis que les diplômés du supérieur sont sous-représentés, confirmant un effet protecteur des hauts diplômes.

Les seniors subissent davantage un chômage de très longue durée : 30 % sont sans emploi depuis au moins 3 ans (contre 14 % pour les plus jeunes).

Enfin, 73 % de cette population recherchent un CDI, et majoritairement des postes d'employés.

Encadré 4 - Définition des catégories de demandeurs d'emploi selon France Travail

Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et France Travail présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

6. LES EMBAUCHES ET LES FINIS DE CONTRAT

Population couverte : Les 50-63 ans

Géographie : Ardèche comparé à Auvergne-Rhône-Alpes.

Champ : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

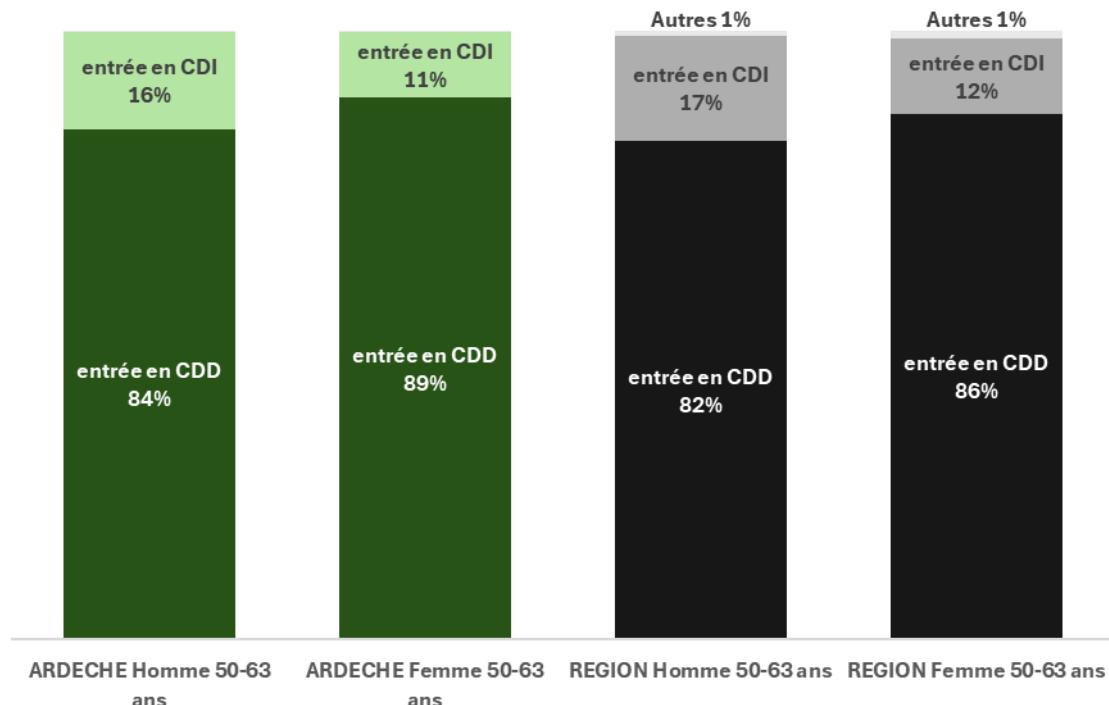
Période : Flux cumulé sur l'année 2024

Source : Dares, Mouvements de Main d'œuvre

6.1. Des entrées en CDD et des sorties d'emploi de fin de CDD

En 2024, plus 14 880 contrats d'embauche ont été signés par des ardéchois âgés de 50 à 63 ans pour un peu plus de 16 000 sorties d'emploi. La majorité des 50-63 ans ardéchois sont embauchés⁹ en contrat à durée limitée (87% contre 84% en moyenne régionale). Les femmes de cette tranche d'âge sont plus souvent embauchées en CDD que les hommes notamment en Ardèche (Figure 26). En effet, celles-ci sont 89% à obtenir un emploi à contrat court contre 84% pour les hommes. Elles sont même sur-représentées par rapport à la moyenne régionale (+3 points).

Figure 26 – Entrée en emploi des 50-63 ans en Ardèche et en ARA



Source : Dares, MMO

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, Ardèche, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

⁹ Il s'agit bien ici des recrutements (et ci-après des sorties), c'est-à-dire des flux, pas des stocks comme on l'a évoqué précédemment avec les résultats issus du recensement de la population.

Plus de 3/4 des sorties d'emploi des 50-63 ans, qu'ils résident en Ardèche ou en région Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 76% pour les hommes et 81% pour les femmes en Ardèche, contre 77% en moyenne régionale), sont relatives à des fins de CDD (Figure 27).

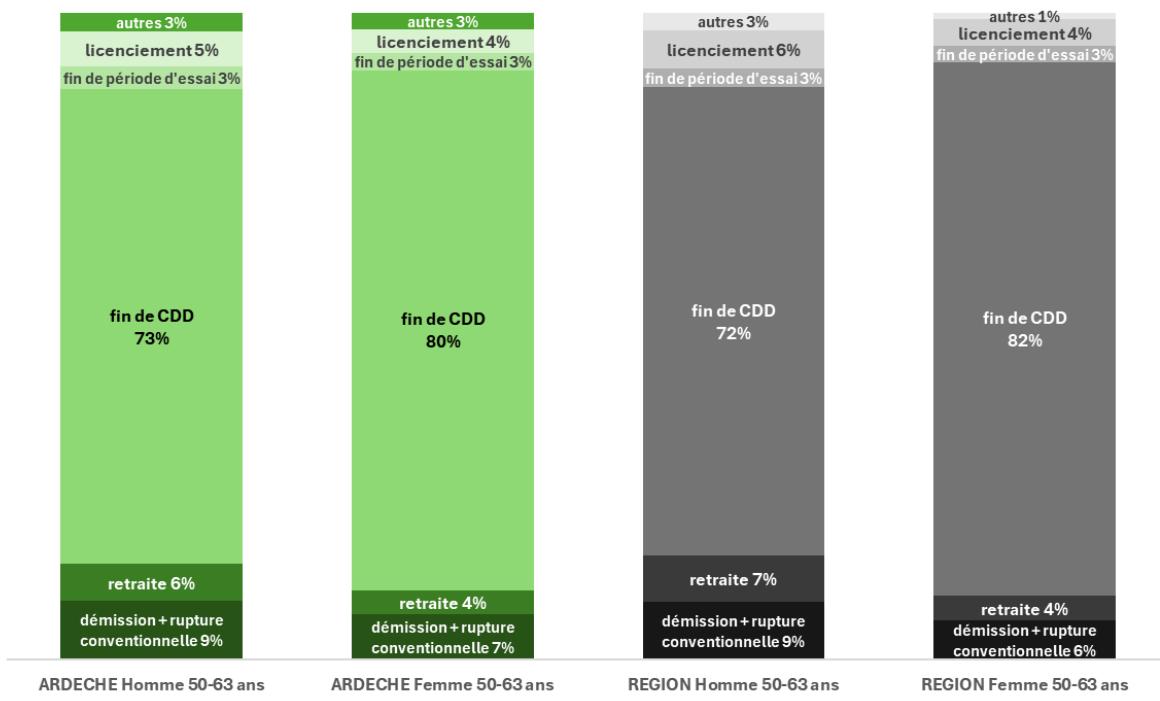
Les Ardéchoises sont non seulement plus souvent recrutées sur des CDD, mais elles sont aussi plus nombreuses à sortir de l'emploi en raison de la fin de leur contrat (80% contre 73% pour les hommes d'Ardèche, soit +7 points) : ce qui signifie que les postes sur lesquels elles sont recrutées ne sont, en général, pas pérennisés. Cependant, cette proportion reste inférieure de 2 points à la moyenne régionale (82%).

Les Ardéchois de 50-63 ans démissionnent ou signent une rupture conventionnelle dans 9% des cas, soit 2 points de plus que les Ardéchoises (7%).

Les licenciements concernent 5% des hommes et 4% des femmes sortants d'emploi en Ardèche, contre respectivement 6% et 4% en région. Les départs à la retraite concernent 6% des motifs de sorties des hommes et 4% pour les femmes en Ardèche, contre 7% et 4% en région.

Enfin, les "autres cas" (décès, accident, etc.) représentent 3% des sorties pour les femmes en Ardèche, contre seulement 1% en moyenne régionale.

Figure 27 – Motifs de sorties d'emploi des 50-63 ans selon le sexe en Ardèche et en ARA



Source: Dares, MMO

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, Ardèche, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Autres = Accidents, décès...

6.2. L'enseignement, la santé, l'action sociale, principaux secteurs recruteurs des 50-63 ans en 2024

Parmi les mouvement d'entrées des ardéchois de 50-63 ans, 40% concernent le secteur privé de l'enseignement, santé humaine et action sociale (soit 10 points de plus que la moyenne régionale. Tableau 2).

Le deuxième secteur, autres activités de services (incluant les services aux particuliers, loisirs, et activités associatives) comptabilise 24% des entrées des 50-63 ans (4 points de plus qu'ARA) et le secteur de l'hébergement et de la restauration (fortement lié au tourisme) 10%.

La comparaison, selon les secteurs, des flux de main d'œuvre âgée de 50-63 ans sur l'année 2024 montre une grande stabilité entre les entrées et les sorties en Ardèche (pas plus de 2 points d'écart).

Tableau 2 : Mouvements de main d'œuvre des 50-63 ans (entrées/sorties) en 2024 en Ardèche et ARA par secteurs d'activité

ENTREES SORTIES 50-63 ans/NAF	ENTREES ARDECHI	ENTREES ARA	SORTIES ARDECHE	SORTIES ARA
C1-Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2%	1%	2%	1%
C3-Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0%	0%	0%	1%
C4-Fabrication de matériels de transport	1%	0%	1%	0%
C5-Fabrication d'autres produits industriels	2%	2%	3%	3%
DE-Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et	0%	0%	0%	0%
FZ-Construction	2%	2%	2%	2%
GZ-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7%	6%	8%	7%
HZ-Transports et entreposage	1%	3%	2%	3%
IZ-Hébergement et restauration	10%	7%	10%	7%
JZ-Information et communication	1%	2%	1%	3%
KZ-Activités financières et d'assurance	0%	1%	1%	1%
LZ-Activités immobilières	0%	0%	0%	1%
MN-Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	10%	25%	10%	23%
OQ-enseignement, santé humaine et action sociale	40%	30%	38%	29%
RU-Autres activités de services	24%	20%	22%	19%
Total général	100%	100%	100%	100%

Source : Dares, MMO

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, Ardèche, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

La fin de CDD est le motif principal de fin d'emploi des 50-63 ans pour la majorité des secteurs (78% en moyenne (Tableau 3). C'est notamment le cas des 3 principaux secteurs évoqués ci-avant.

Le motif de sortie « départ en retraite » est surreprésenté dans les secteurs de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines, celui de la fabrication de matériels de transport, celui de la fabrication d'autres produits industriels et celui des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution. Cela peut être la résultante d'une population de salariés vieillissante.

Les démissions et les ruptures conventionnelles sont particulièrement sur-représentées dans les secteurs de la construction et du transport entreposage supposant des conditions de travail difficiles.

Tableau 3 : Motifs de sortie en 2024 en Ardèche par secteurs d'activité

NOMBRE SORTIES PAR MOTIF DE FIN DE CONTRAT 50-63 ans/NAF	autre cas	démission + rupture conventionnelle		fin de période d'essai	licenciement	retraite	Ensemble
		fin de CDD	fin de période d'essai				
C1-Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	3%	16%	54%	7%	9%	10%	100%
C3-Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	2%	29%	2%	2%	19%	46%	100%
C4-Fabrication de matériels de transport	7%	17%	4%	7%	16%	50%	100%
C5-Fabrication d'autres produits industriels	6%	19%	17%	6%	17%	36%	100%
DE-Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	4%	16%	21%	4%	14%	40%	100%
FZ-Construction	7%	31%	24%	8%	16%	15%	100%
GZ-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3%	17%	55%	7%	10%	8%	100%
HZ-Transports et entreposage	3%	27%	29%	6%	16%	19%	100%
IZ-Hébergement et restauration	2%	7%	79%	5%	6%	2%	100%
JZ-Information et communication	4%	6%	67%	3%	14%	5%	100%
KZ-Activités financières et d'assurance	9%	24%	30%	10%	8%	18%	100%
LZ-Activités immobilières	18%	17%	42%	4%	10%	9%	100%
MN-Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2%	10%	76%	3%	6%	4%	100%
OQ-enseignement, santé humaine et action sociale	1%	3%	90%	1%	2%	3%	100%
RU-Autres activités de services	1%	2%	95%	1%	1%	1%	100%
Total général	2%	7%	78%	3%	5%	5%	100%

Source : Dares, MMO

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, Ardèche, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

* * *

*

Les 50-63 ans sont majoritairement embauchés en contrats à durée limitée, plus encore pour les femmes, tant en Ardèche qu'en moyenne régionale. De fait, la fin de CDD domine largement dans les motifs de sortie, particulièrement dans les secteurs des services, de la santé, et de l'hébergement-restauration.

7. ACCIDENTS DU TRAVAIL et MALADIES PROFESSIONNELLES

Population couverte : Les 50-63 ans par comparaison avec les 25-49 ans

Géographie : Auvergne-Rhône-Alpes, Ardèche.

Champ : Année 2022, salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole et agents couverts par la CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière).

Source : Cnam, CCMSA, CNRACL, calculs Dares.

7.1. Les ardéchoises de 50-63 ans plus souvent victimes d'accident du travail que les hommes

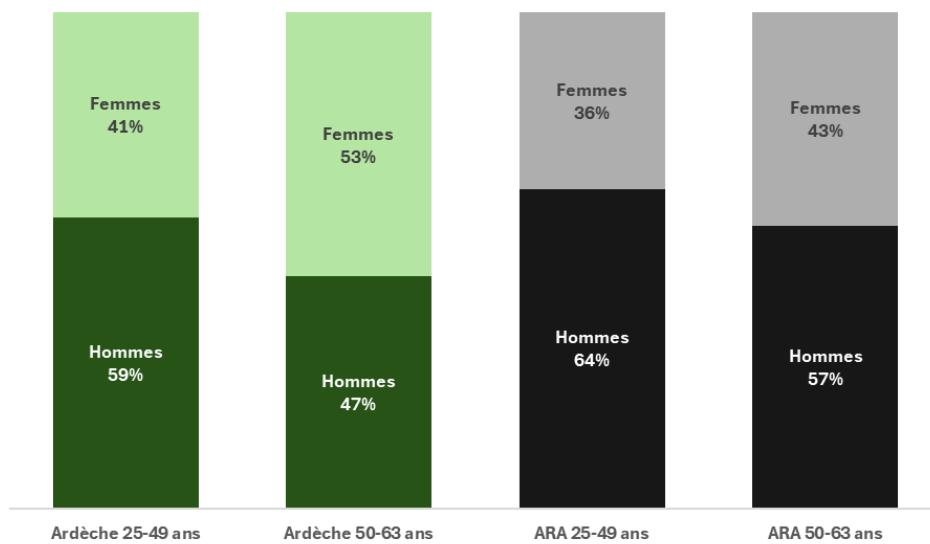
En 2022, on comptabilise plus de 950 accidents du travail (AT) en Ardèche pour les personnes âgées de 50 à 63 ans, soit 35% du total des 25-63 ans (32% en moyenne régionale)¹⁰. Ils représentent 3,6% du total régional pour un poids comparable (3,5%) des personnes en emploi âgées de 25 à 63 ans ardéchois en ARA.

Parmi les 50-63 ans, l'Ardèche est le seul département de la région où les femmes ont plus d'accidents du travail que les hommes (53% des accidents contre 47%). En moyenne régionale, les accidents du travail concernent à 57% les hommes et 43% les femmes (Figure 28).

Par rapport aux 25-49 ans, les hommes de 50-63 ans ont moins souvent des accidents du travail tant en Ardèche qu'en région ARA. En revanche, les femmes seniors ont proportionnellement plus d'accidents du travail que les 25-49 ans, avec une différence plus marquée en Ardèche (+12 points) qu'en région ARA (+7 points).

¹⁰ Pour rappel, les 50-63 ans ardéchois pèsent 35% des 25-63 ans en emploi et en ARA, ils représentent 37% des 25-63 ans en emploi.

Figure 28 – Accidents du travail par sexe en Ardèche et en ARA en 2022



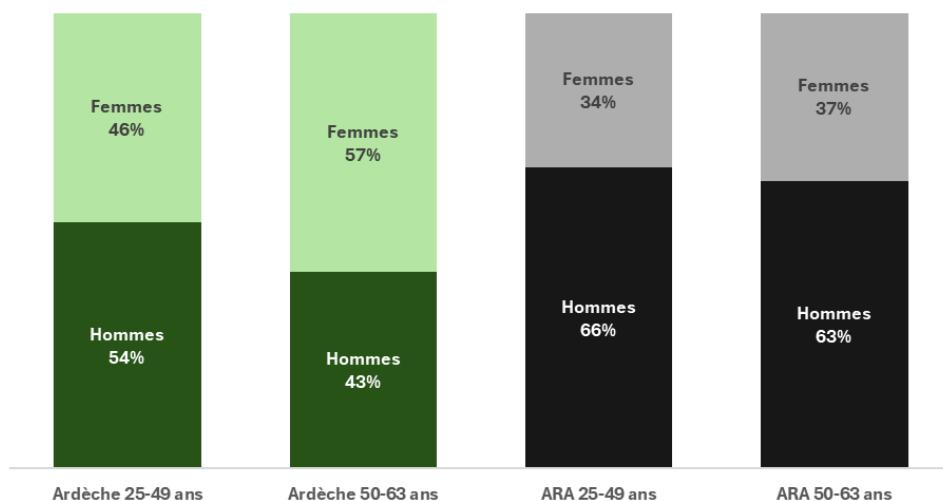
Source : Cnam, CCMSA, CNRACL, calculs Dares.

Champ : Année 2022, salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole et agents couverts par la CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)..

154 accidents **graves et mortels** ont eu lieu en Ardèche en 2022 soit 2,6% de la moyenne régionale. Par comparaison, les actifs en emplois âgés de 25 à 63 ans ardéchois représentent 3,5% des personnes en emploi de la région. Les 25-49 ans sont plus touchés que les 50-63 ans (57% contre 43% aussi bien en ARA qu'en Ardèche) mais dans une moindre ampleur que pour l'ensemble des accidents.

Si les hommes, en moyenne régionale, quelle que soit la tranche d'âge, sont plus souvent victimes d'accidents du travail graves et mortels, les ardéchoises de 50-63 ans ont plus d'accidents graves et mortels que les hommes (57% contre 43%) de la même tranche d'âge mais aussi que les femmes plus jeunes (Figure 29).

Figure 29 – Accident du travail graves ou mortels par sexe en Ardèche et en ARA en 2022



Source : Cnam, CCMSA, CNRACL, calculs Dares.

Champ : Année 2022, salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole et agents couverts par la CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)..

7.2. Grande concentration des secteurs d'activité pour les AT des femmes

Plus des 2/3 des accidents du travail dont sont victimes les ardéchoises se concentrent sur 4 secteurs d'activité et notamment 43% dans le seul secteur des activités hospitalières (Tableau 4). En comparaison, ces 4 secteurs représentent 26% des accidents du travail des hommes. Les ardéchoises sont beaucoup plus exposées aux risques d'accidents du travail dans ces secteurs, probablement en raison de leur sur-représentation dans des métiers comme les aides-soignantes, les auxiliaires de vie, ou les agents des services hospitaliers dans ce département. Par rapport à la moyenne régionale, ces 4 secteurs sont fortement surreprésentés.

Tableau 4 : Principaux secteurs d'activité où se concentrent les accidents du travail des femmes

SECTEURS D'ACTIVITÉ	ARDECHE		ARA	
	Femme 50-63 ans	Homme 50-63 ans	Femme 50-63 ans	Homme 50-63 ans
8610-Activités hospitalières	43%	11%	8%	1%
8710-Hébergement médicalisé	9%	3%	12%	1%
8411-Administration publique générale	8%	9%	15%	11%
8810-Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées	8%	3%	8%	1%
TOTAL	69%	26%	43%	14%

Source : Cnam, CCMSA, CNRACL, calculs Dares.

Champ : Année 2022, salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole et agents couverts par la CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière).

Les accidents routiers représentent moins de 2% des accidents du travail aussi bien en Ardèche qu'en moyenne régionale quelle que soit la tranche d'âge considérée.

Les deux modalités les plus fréquentes qui caractérisent les accidents du travail sont les contraintes physiques sur le système musculosquelettique et la chute. Là encore, l'âge n'a pas plus d'influence que le territoire.

7.3. Les maladies professionnelles déclarées touchent particulièrement les 50-64 ans

Population couverte : Les 50-64 ans résidents. Les 25-49 ans sont indiqués dans certains graphiques.

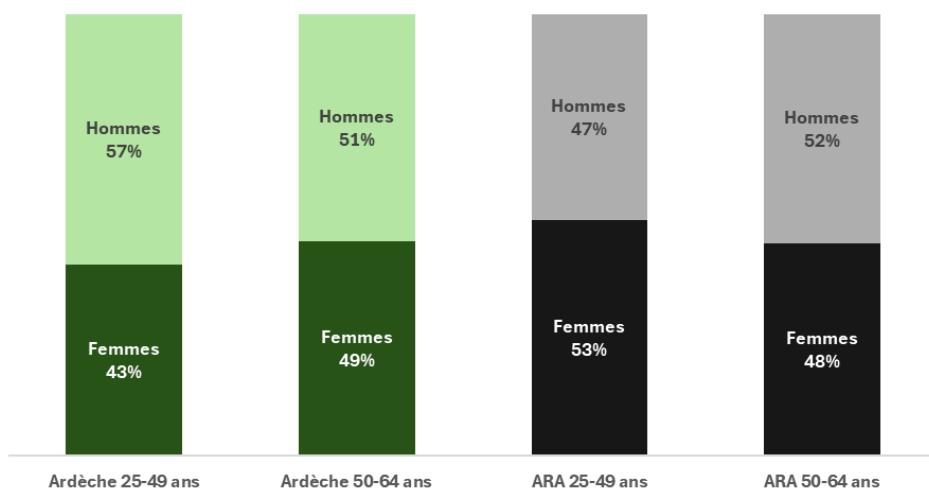
Géographie : Auvergne-Rhône-Alpes, Ardèche.

Source : Carsat Rhône-Alpes – Carsat Auvergne - SNTRP – Extraction régionale / traitement : DREETS Auvergne-Rhône-Alpes (SESE), 2023

Les maladies professionnelles déclarées en Ardèche affectent plus de 180 personnes âgées de 25 à 64 ans soit 3,2% du total régional en 2023. Elles touchent plus particulièrement les 50-64 ans aussi bien en région que dans le département (59% contre 41% en Ardèche, contre respectivement 58% et 42% en ARA).

En Ardèche, parmi les 50-64 ans, les hommes sont légèrement plus affectés par des maladies professionnelles déclarées (51%) que les femmes (49%. Figure 30). La répartition est similaire en ARA bien que l'écart entre les hommes et les femmes soit d'un point supérieur (52% contre 48%).

Figure 30 – Maladies Professionnelles déclarées par sexe en Ardèche et en ARA en 2023



Source: Carsat Rhône-Alpes – Carsat Auvergne - SNTRP – Extraction régionale / traitement : DREETS Auvergne-Rhône-Alpes (SESE), 2023

Les 2/3 des ardéchois de 50-64 ans atteints d'une maladie professionnelle déclarée se répartissent dans 7 secteurs d'activité alors que ceux-ci ne rassemblent que 53% des maladies déclarées de la région ARA (Tableau 5). Le secteur le plus touché est l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement (16%), suivi de la fabrication de matériels de transport (14%). Ces 2 secteurs globalisent 30% des maladies professionnelles des 50-64 ans en Ardèche contre 10% en ARA.

Ces 7 secteurs regroupent aussi 70% des 25-49 ans ardéchois soit 15 points de plus que la moyenne régionale. Les secteurs de la fabrication de matériels de transport et du commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles sont les plus impactant sur la santé des jeunes ardéchois.

Tableau 5 : Principaux secteurs d'activité (NAF 38) où se concentrent les maladies professionnelles en Ardèche comparés à la moyenne régionale

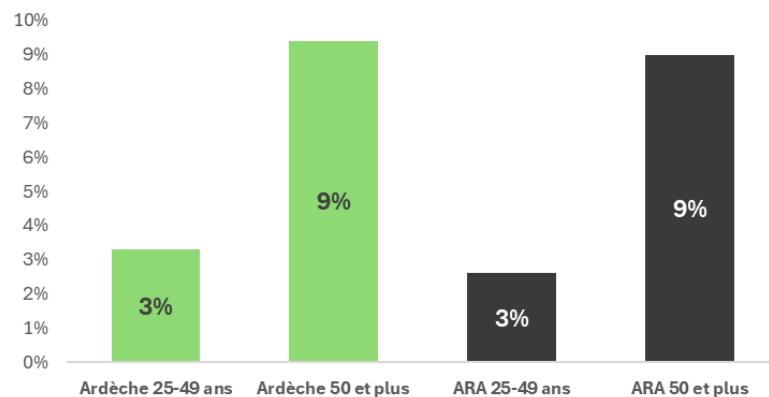
SECTEURS D'ACTIVITÉ	Ardèche 25-49 ans	Ardèche 50-64 ans	ARA 25-49 ans	ARA 50-64 ans
QB-Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	5%	16%	7%	8%
CL-Fabrication de matériels de transport	18%	14%	2%	2%
FZ-Construction	12%	12%	14%	15%
GZ-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18%	9%	17%	16%
CB-Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	8%	6%	3%	3%
CA-Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	8%	5%	6%	4%
IZ-Hébergement et restauration	1%	5%	5%	4%
TOTAL	70%	66%	55%	53%

Source : Carsat Rhône-Alpes – Carsat Auvergne - SNTRP – Extraction régionale / traitement : DREETS Auvergne-Rhône-Alpes (SESE), 2023

7.4. Licenciement pour inaptitude

En Ardèche comme en ARA, les 50 ans et plus s'inscrivent plus souvent à France Travail à la suite d'un licenciement pour inaptitude que les 25-49 ans (Figure 21).

Figure 21 – Part des inscrits à France Travail à la suite d'un licenciement pour inaptitude par tranche d'âge en Ardèche et en ARA



Source : France Travail, LINA2025

Champ : Population âgée d'au moins 25 ans résidant en Ardèche et en ARA

* * *

Bien que les accidents du travail quel que soit l'âge ne représentent que 3% du total régional, l'Ardèche se distingue par une surreprésentation des femmes chez les 50-63 ans (53 % des accidents dans cette

tranche d'âge). Ce constat est inverse à la moyenne régionale, où les hommes sont majoritairement touchés (57 %). De même, les accidents graves et mortels (154 cas) concernent davantage les femmes de 50-63 ans (57 % des cas) en Ardèche, notamment dans des secteurs comme les activités hospitalières.

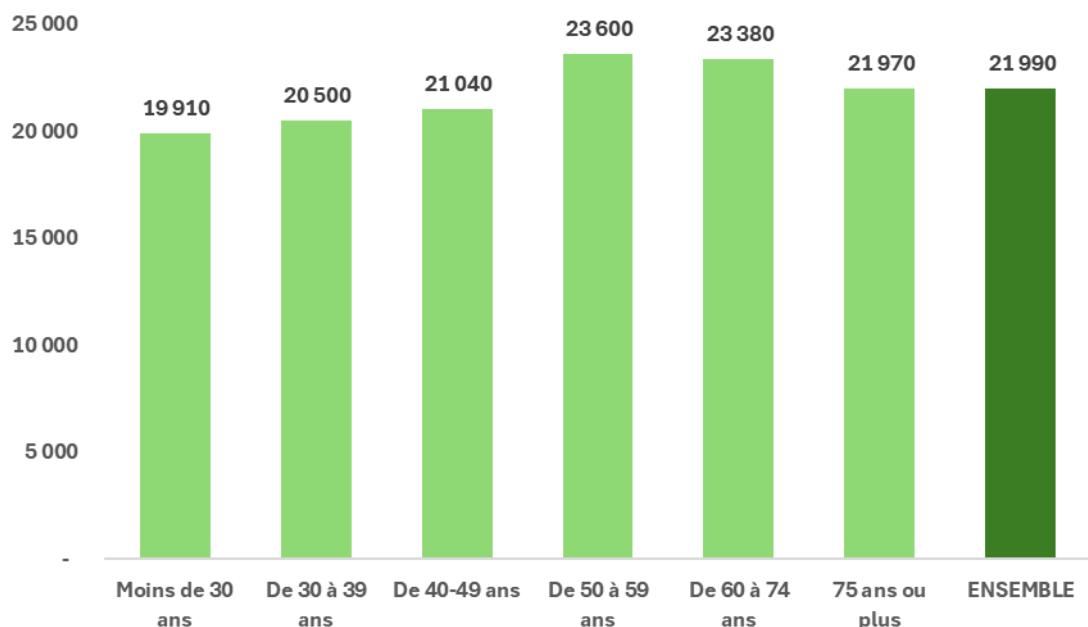
8. RESSOURCES MONÉTAIRES

Population couverte : 50 ans à 59 ans
Géographie : Auvergne-Rhône-Alpes, Ardèche
Période : 2021
Source : Insee, Filosofi

8.1. Les ménages ardéchois de 50-59 ans parmi les plus faibles niveaux de vie médians de la région

En 2021, le revenu annuel disponible médian par UC (unité de consommation ; cf. Encadré 5) en Ardèche s'élève à 21 990 €. Il est plus élevé pour les ménages dont la personne de référence a entre 50 et 59 ans (23 600 €). Le revenu décroît ensuite pour les 60 à 74 ans et les 75 ans et plus (Figure 31). Le constat est le même au niveau régional.

Figure 31 - Revenu disponible médian par UC selon l'âge de la personne de référence du ménage, en Ardèche

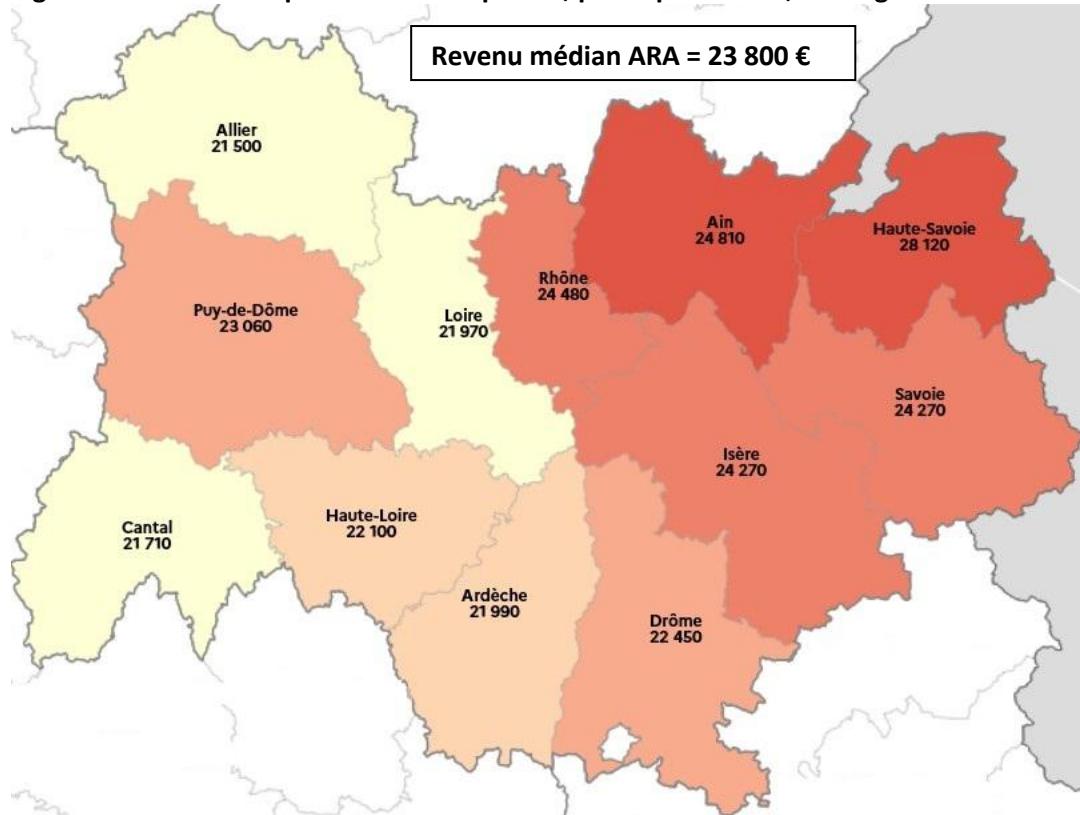


Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2021

Ce revenu tous âges confondus est plus faible qu'au niveau régional (différence de 1 810 €), même s'il situe l'Ardèche devant l'Allier, le Cantal et la Loire (Figure 32).

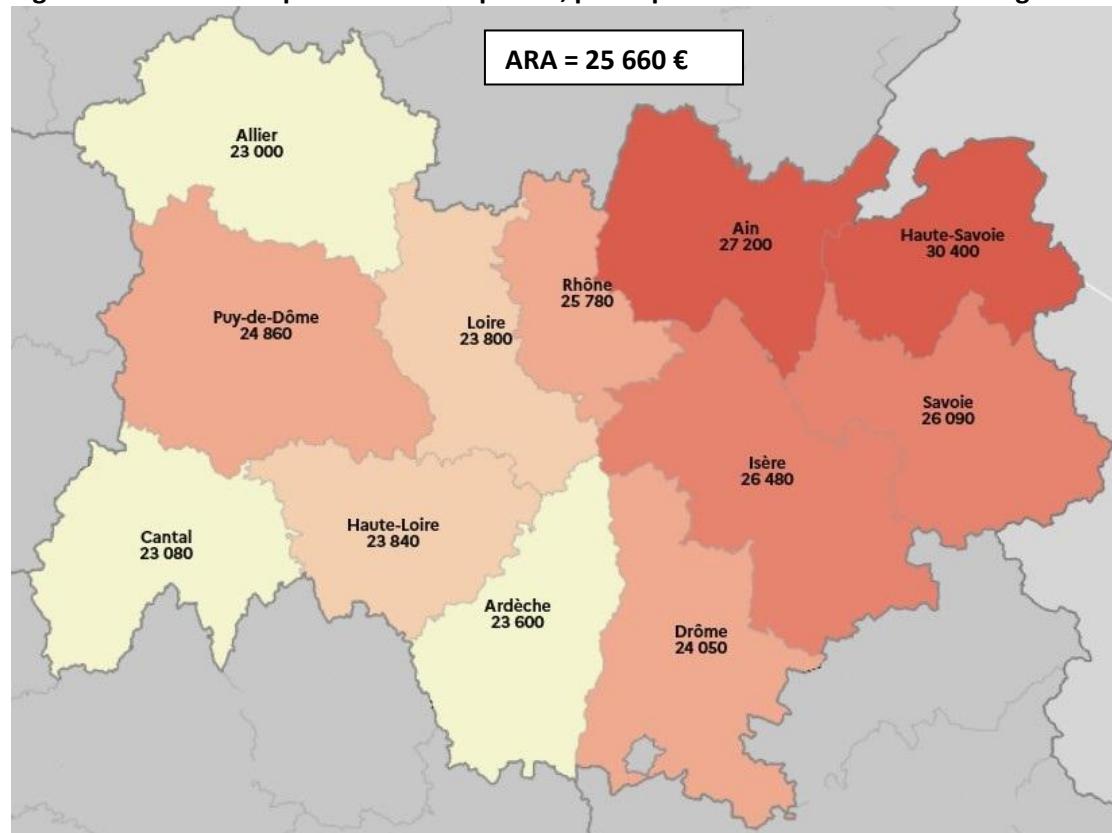
L'Ardèche figure parmi les départements de la région avec les plus faibles niveaux de vie médians pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 50 à 59 ans : elle se situe seulement devant l'Allier et le Cantal (Figure 34).

Figure 32 – Revenu disponible médian par UC, par département, tous âges confondus



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2021

Figure 34 – Revenu disponible médian par UC, par département- Référent du ménage de 50 à 59 ans



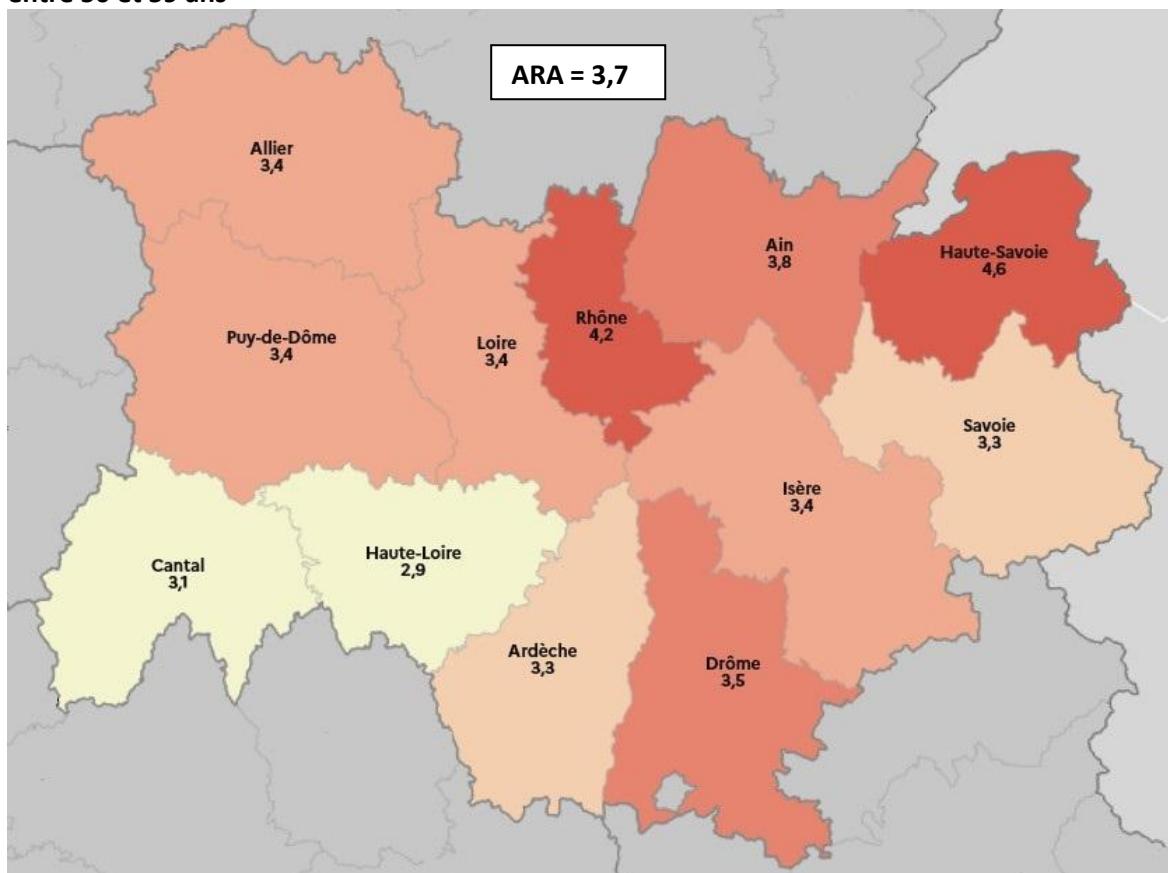
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2021

8.2. Moins d'inégalités de revenus en Ardèche mais des niveaux de vie plus faibles qu'au niveau régional

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer les inégalités monétaires. L'écart interdécile entre les revenus en est un. Il est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Concernant les 50-59 ans, l'Ardèche est un des départements de la région qui a le rapport interdécile le plus faible avec la Savoie, le Cantal et la Haute-Loire (Figure 35). C'est encore plus vrai pour l'ensemble des ménages où seuls le Cantal et la Haute-Loire ont un rapport interdécile inférieur.

Figure 35 - Rapport interdécile 9^{ème} décile/1^{er} décile par département, référents des ménages ayant entre 50 et 59 ans -



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2021

Encadré 5 – Ressources monétaires - Définitions

Filosofi

Le dispositif FiLoSoFi a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Les aides locales (prestations versées par les mairies, association, etc.) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

Le **revenu disponible par unité de consommation** (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Le **rapport interdécile D9/D1** est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés (le neuvième décile) et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (premier décile).

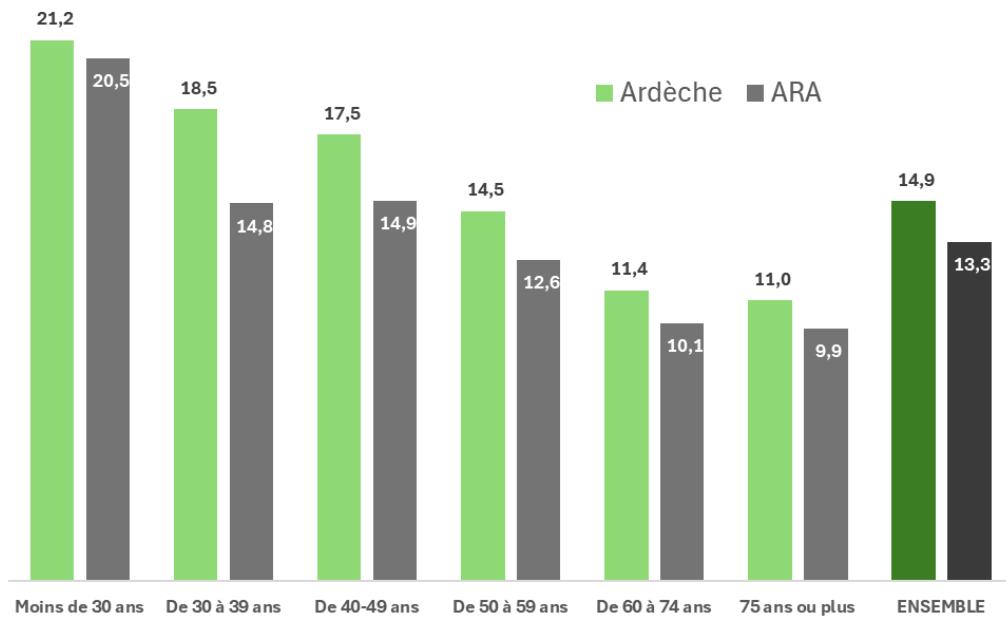
8.3. Plus de personnes pauvres en Ardèche qu'en moyenne régionale

Taux de pauvreté des 50-59 ans

Le taux de pauvreté (cf. Encadré 6) en Ardèche est plus élevé (14,9 %) qu'en moyenne régionale (13,3 %), et ce, quelle que soit la tranche d'âge ; la pauvreté selon cet indicateur est plus marquée chez les 30-39 ans (Figure 35). Il est de 14,5 % des 50-59 ans, supérieur à la moyenne régionale (13,3 %) et place l'Ardèche parmi les départements les plus touchés pour cette tranche d'âge. Seuls les département de l'Allier (16.1%) et la Loire (14.9%) ont des taux supérieurs (Figure 36).

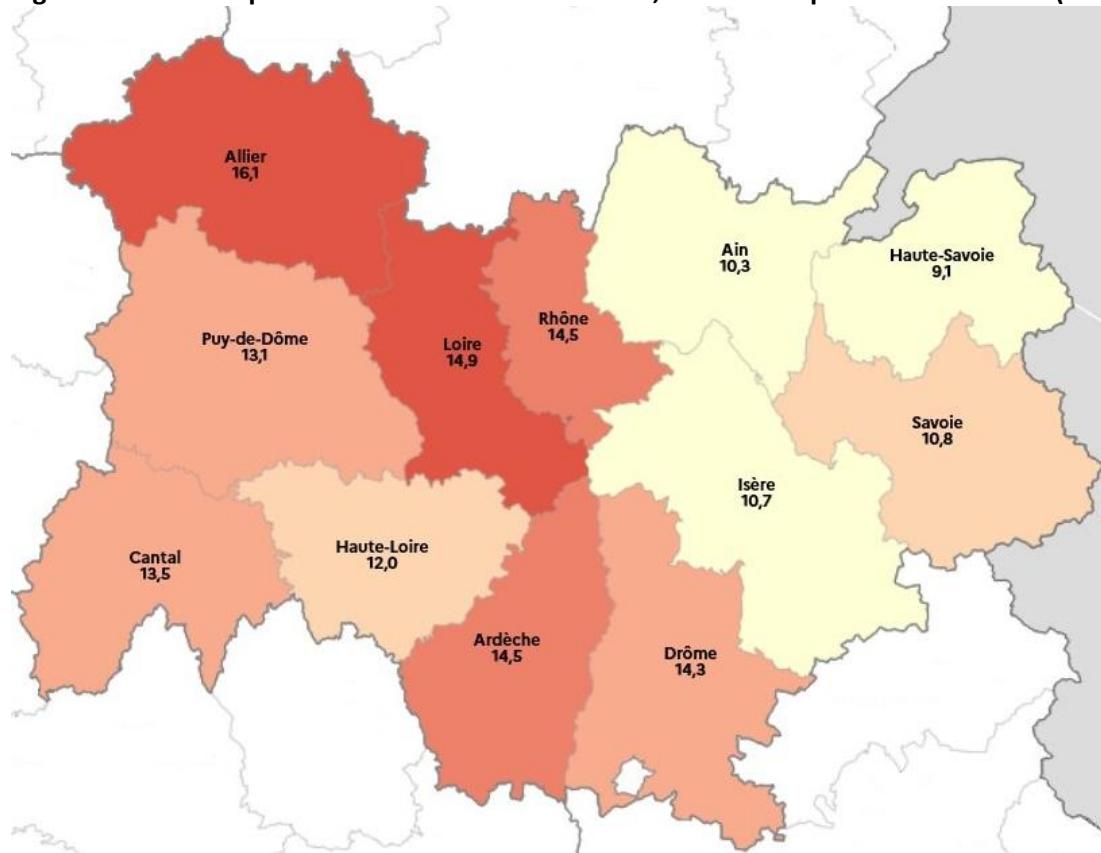
À partir de 50 ans, les taux de pauvreté diminuent significativement, atteignant leur niveau le plus bas chez les 60-74 ans (11,4 % en Ardèche et 10,1 % en ARA) et les 75 ans ou plus (11,0 % en Ardèche et 9,9 % en ARA).

Figure 35 : Taux de pauvreté 2021 par tranches d'âge en Ardèche et en ARA (en %)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2021

Figure 36 - Taux de pauvreté des 50 à 59 ans en 2021, selon les départements en ARA (en %)



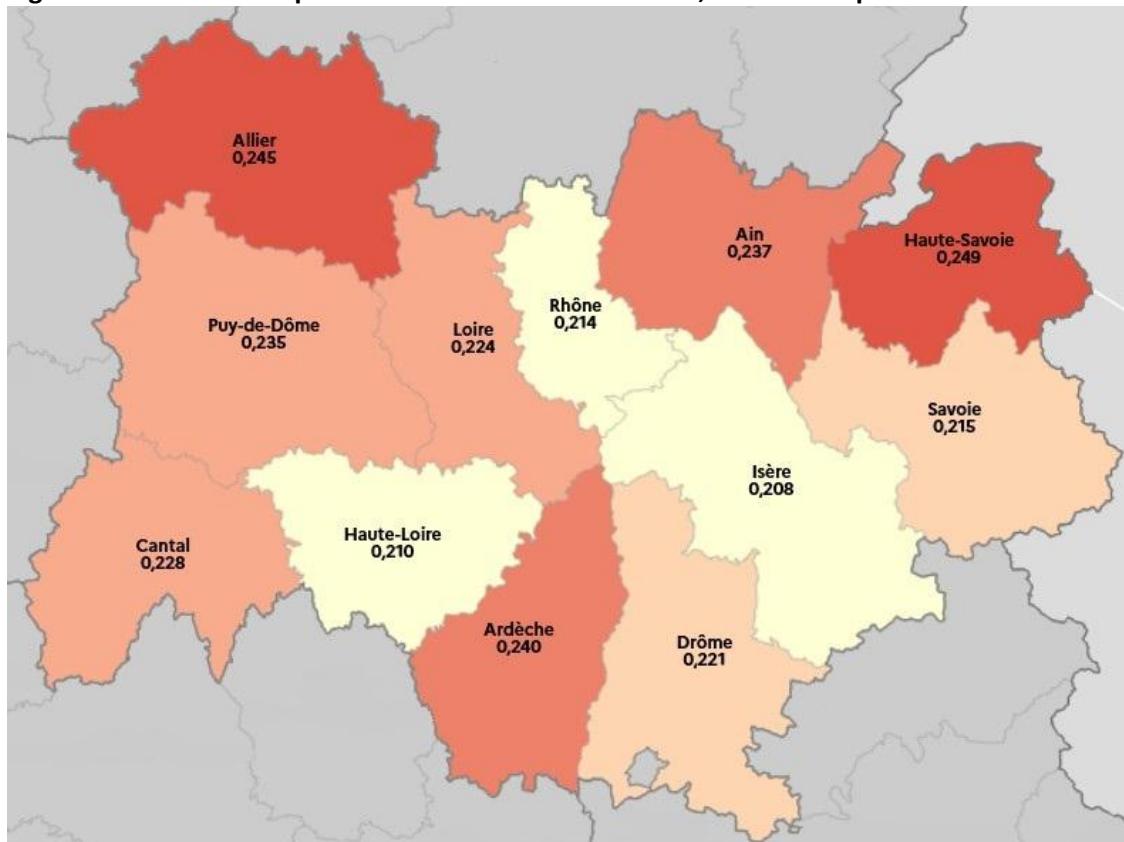
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2021

Intensité de la pauvreté des 50-59 ans

L'intensité de la pauvreté (cf. Encadré 6) est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté et de mettre en évidence les écarts qui existent au sein de la population pauvre.

En Ardèche, l'intensité de la pauvreté pour les 50-59 ans (0,240) est supérieure à la moyenne régionale (0,202) et se situe parmi les plus élevées de la région (Figure 37). Cela signifie que les personnes pauvres de cette tranche d'âge vivent bien en dessous du seuil de pauvreté, ce qui rend leur situation particulièrement difficile.

Figure 37 - Intensité de pauvreté des 50 à 59 ans en 2021, selon les départements en ARA



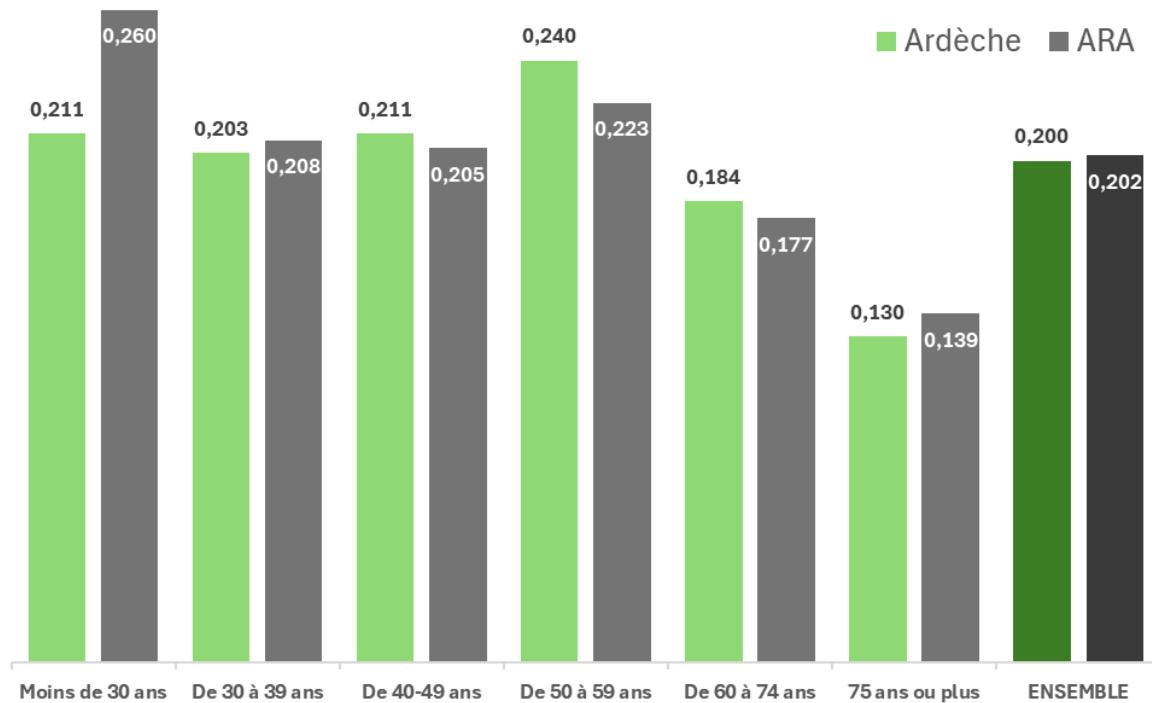
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2021

Les moins de 30 ans (0,211) et les 30-39 ans (0,203) ont une intensité de pauvreté légèrement inférieure à celle des 50-59 ans (0,240. Figure 38).

L'intensité de la pauvreté des 40-49 ans est identique à celle des moins de 30 ans, mais reste inférieure à celle des 50-59 ans, ce qui suggère une détérioration de la situation avec l'âge pour ceux qui n'ont pas pu stabiliser leur carrière.

Les 60-74 ans (0,184) et 75 ans ou plus (0,130) voient leur intensité de pauvreté diminuer, mais 0,240 pour les 50-59 ans reste un signal d'alerte : cette tranche d'âge est proche de la retraite, parfois avec des revenus et des droits insuffisants pour y faire face sereinement.

Figure 38 : Intensité de pauvreté 2021 par âge en Ardèche et en ARA



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2021

Encadré 6 - Définitions

Filosofi

Le dispositif FiLoSoFi a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental.

Taux de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

8.4. Revenu de Solidarité Active (RSA) et prime d'activité (PA)

Population couverte : 50 ans à 64 ans par comparaison avec les 25-49 ans

Géographie : Auvergne-Rhône-Alpes, Ardèche

Période : 2016 à 2024

Champ : Bénéficiaires mensuels du RSA ou de la PA ou du RSA+PA selon l'âge du responsable de dossier, à l'échelle départementale, depuis 2016.

Source : Caisse nationale des Allocations familiales.

Si le revenu de solidarité active (RSA) est considéré comme un minima social, la prime pour l'activité (PA) est conçue comme un complément d'activité (cf. Encadré 7). Le premier a vertu à lutter contre la pauvreté alors que le second vise à inciter à l'emploi.

Bien que, le RSA socle et la prime d'activité ciblent des situations opposées (inactivité professionnelle vs activité professionnelle), ils peuvent se cumuler dans certaines situations¹¹.

Le lien entre les deux tient dans le fait qu'en 2016, le volet « activité » du RSA a été remplacé par la prime d'activité, plus simple et plus incitative, tandis que le RSA socle subsiste pour les personnes sans emploi.

A noter que si la prime d'activité complète systématiquement un revenu professionnel, le RSA peut aussi être versé à une personne en emploi. A l'échelle nationale, cela concerne 26% des bénéficiaires du RSA au second semestre 2024¹².

En Ardèche, le nombre de bénéficiaires du RSA âgés de 50 à 64 ans reste relativement stable depuis 2016, avec une légère diminution (-1,8%). En revanche, la prime d'activité a connu une croissance très forte, triplant quasiment son nombre de bénéficiaires en 8 ans¹³. Le nombre de personnes cumulant le RSA socle (sans emploi) et la prime d'activité (travailleur modeste) reste minime (moins de 650 personnes de 50 à 64 ans) ; néanmoins, il a augmenté de plus de 10% entre 2016 et 2024.

Les personnes âgées de 50 à 63 ans vivant en Ardèche représentent 4,5% des résidents en ARA. Les bénéficiaires du RSA ardéchois représentent 3,8% des bénéficiaires de la région, ils sont donc légèrement sous-représentés (Figure 39).

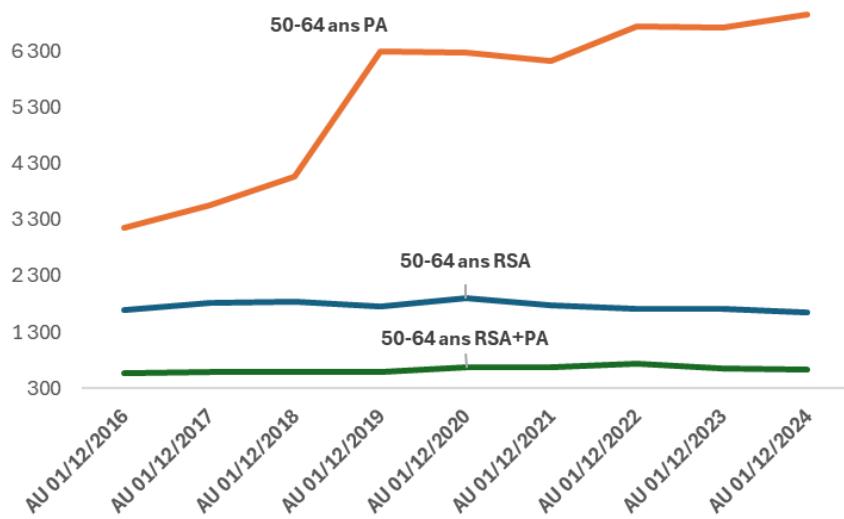
En revanche, les actifs en emploi ardéchois de 50 à 63 ans représentent 4,3% des actifs en emploi en ARA et ils pèsent 4,5% des bénéficiaires de la prime d'activité.

¹¹ Par exemple, pour les personnes en fin de contrat sans droit au chômage ou après une démission, ou les personnes au RSA qui ont retrouvé un emploi, ou encore les personnes ayant travaillées dans les 3 derniers mois, en fin de droits au chômage ou bénéficiaires de l'ASS

¹² Source : Insee, enquête emploi 2024 ; le taux d'activité s'élève à 45%. Castelain Eliette, Guérin Vivien, Insee Analyse n°108, La situation sur le marché du travail des bénéficiaires du RSA fin 2024, avril 2025.

¹³ Cette augmentation s'explique par le fait qu'en 2019, le champ d'application de la prime d'activité a été élargi pour inclure davantage d'agents publics, et son montant a été revalorisé pour répondre aux revendications du mouvement des Gilets jaunes et soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes.

Figure 39 : Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA seul, de la prime d'activité seule ou qui cumulent RSA+PA en Ardèche âgés de 50 à 64 ans entre 2016 et 2024

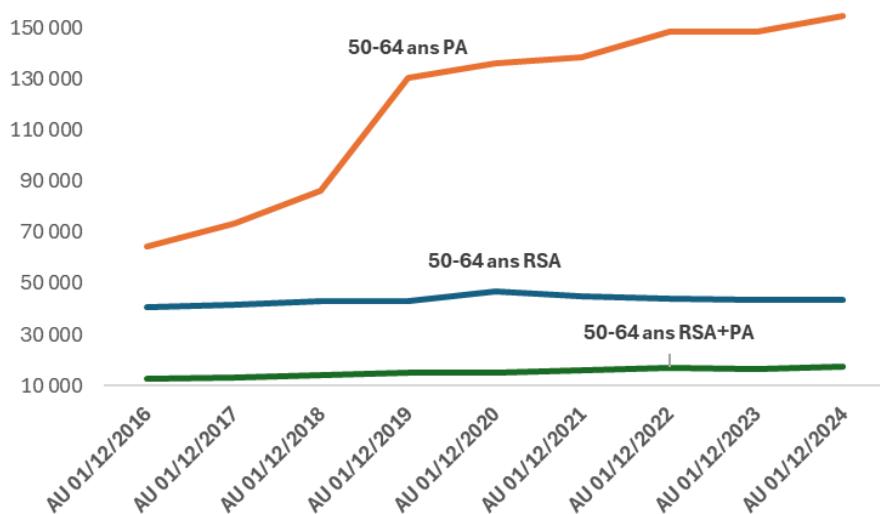


Source : Caisse nationale des Allocations familiales.

Champ : Bénéficiaires mensuels du RSA ou de la PA ou du RSA+PA selon l'âge du responsable de dossier, à l'échelle départementale, depuis 2016.

En ARA, le nombre de bénéficiaires du RSA âgés de 50 à 64 ans a augmenté de pratiquement 8% entre 2016 et 2024. Dans le même temps, la prime d'activité a connu une croissance exceptionnelle, plus que doublant son nombre de bénéficiaires en 8 ans. De même, le nombre de personnes touchant le RSA socle (sans emploi) et la prime d'activité (travailleur modeste) a connu une hausse significative (+37%).

Figure 40 : Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA seul, de la prime d'activité seule ou qui cumulent RSA+PA en ARA âgés de 50 à 64 ans entre 2016 et 2024



Source : Caisse nationale des Allocations familiales.

Champ : Bénéficiaires mensuels du RSA ou de la PA ou du RSA+PA selon l'âge du responsable de dossier, à l'échelle départementale, depuis 2016.

* * *

*

L’Ardèche se situe parmi les départements de la région avec les plus faibles niveaux de vie médians pour les 50-59 ans, devant l’Allier et le Cantal. De même, le taux de pauvreté est de 14,5 %, supérieur à la moyenne régionale (13,3 %). En outre, l’intensité de la pauvreté (0,240) est supérieure à la moyenne régionale (0,202) et parmi les plus élevées de la région.

Enfin, aussi bien en Ardèche qu’en région, si le nombre de personnes relevant du RSA socle ? parmi les 50-64 ans est marqué par une stabilité relative du RSA socle (précarité extrême) et une explosion de la prime d’activité (travailleurs pauvres). Cela reflète une précarisation croissante des seniors en emploi, qui dépendent de plus en plus des compléments publics pour survivre¹⁴.

¹⁴ Sur le partage de la valeur ajoutée, les études de l’Insee sur la part salariale dans le PIB et la valeur ajoutée montrent une forte hausse de la part des salaires dans les années 1970, puis une baisse rapide au début des années 1980, mais ensuite une stabilisation autour d’environ deux tiers de la valeur ajoutée sur longue période. (Voir Le partage de la valeur ajoutée en France, 1949-2007, Pierre-Alain PIONNIER, mai 2009, INSEE)

Encadré 7 : Origine du RSA et de la prime d'activité

RSA :

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) a été créé en France pour moderniser et simplifier le système de protection sociale, en fusionnant plusieurs dispositifs existants et en introduisant une logique d'incitation à l'emploi.

Le RSA a été instauré par la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008, dite « loi RSA », sous la présidence de Nicolas Sarkozy et le gouvernement de François Fillon.

L'objectif principal était de remplacer le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), créé en 1988, et l'Allocation de Parent Isolé (API), pour créer un dispositif unique plus incitatif à la reprise d'emploi.

Le RSA socle (pour les personnes sans emploi) et le RSA activité (pour les travailleurs à faibles revenus) ont été mis en place progressivement à partir du 1er juin 2009.

En 2016, le volet « activité » du RSA a été remplacé par la prime d'activité, plus simple et plus incitative, tandis que le RSA socle subsiste pour les personnes sans emploi.

Prime d'activité :

La prime d'activité est une aide sociale française créée pour soutenir les travailleurs aux revenus modestes.

La prime d'activité a été instaurée par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, et est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Elle remplace deux dispositifs antérieurs : le volet « activité » du Revenu de solidarité active (RSA) et la Prime pour l'emploi (PPE). Ces deux mécanismes présentaient des limites, notamment des complexités administratives et un faible taux de recours, ce qui a motivé leur fusion et la création d'un nouveau dispositif plus accessible et plus incitatif à l'emploi.

L'objectif principal de la prime d'activité est d'encourager l'exercice ou la reprise d'une activité professionnelle et de soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, qu'ils soient salariés, indépendants ou fonctionnaires. Elle est versée mensuellement, sous conditions de ressources, et concerne les personnes de plus de 18 ans. Contrairement au RSA, elle est déclenchée dès le premier euro de revenu d'activité et ne dépend pas du statut de chômage ou d'inactivité.

Dès sa mise en place, la prime d'activité a connu un succès rapide, avec plus de 2,3 millions de foyers bénéficiaires dès les premiers mois. En 2019, son champ d'application a été élargi pour inclure davantage d'agents publics, et son montant a été revalorisé pour répondre aux revendications du mouvement des Gilets jaunes et soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes.

9. SANTÉ

Population couverte : 50-64 ans. A titre de comparaison, les 65 ans et plus sont indiqués dans certains tableaux.

Géographie : Ardèche Auvergne-Rhône-Alpes ;

Période : 2021

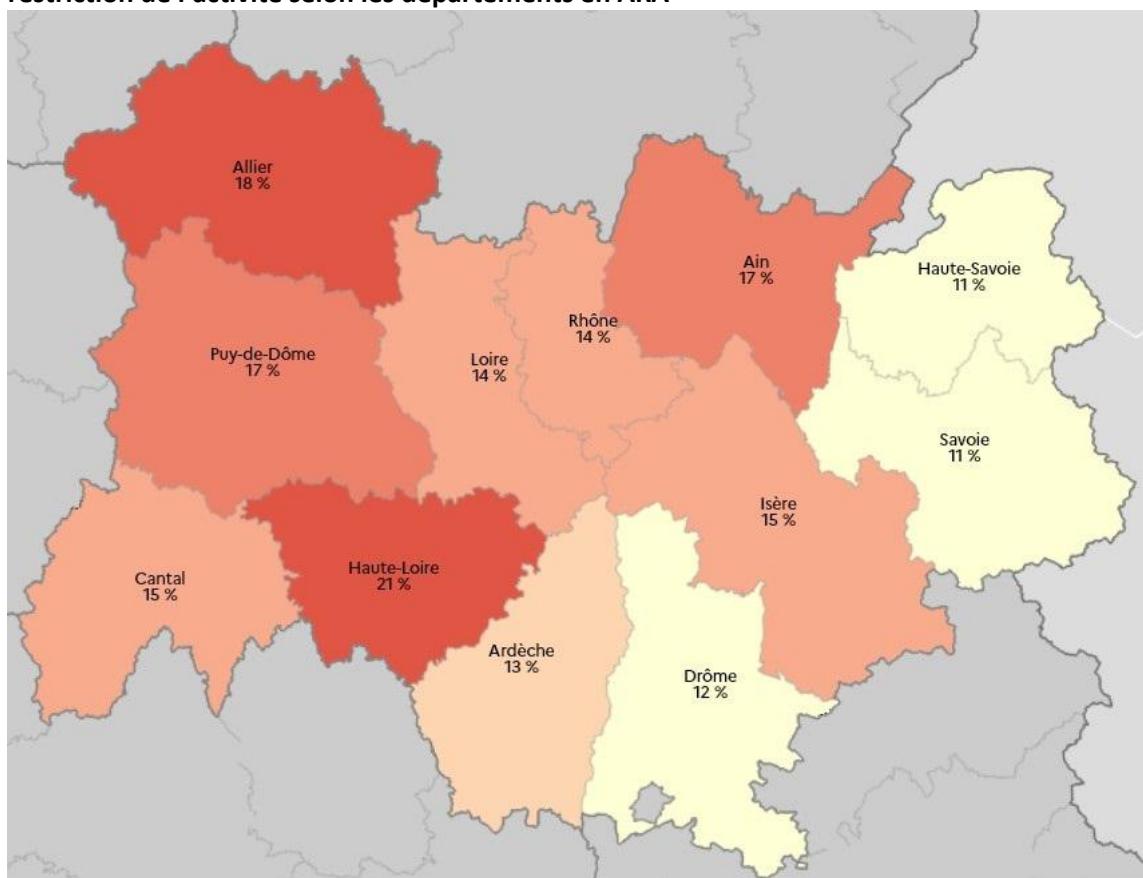
Source : DREES, enquête Vie quotidienne et santé, recalculée pour DREETS ARA octobre 2025

9.1. Santé des 50-64 ans / autonomie des personnes âgées de 60 ans ou plus

Santé des 50-64 ans : plus de maladies chroniques en Ardèche qu'en moyenne régionale

En Ardèche, selon l'enquête Vie Quotidienne et Santé (cf. Encadré 8), 13% des personnes âgées de 50 à 64 ans vivant à domicile (9 400 sur 69 700) déclarent être confrontées à une limitation fonctionnelle sévère ou à une forte restriction d'activité (cf. Encadré 7 pour la mesure des limitations et Figure 41). Elles sont également 41% à indiquer être atteintes d'une maladie chronique (+5 points par rapport à la moyenne régionale) et 9% à se considérer en mauvais ou très mauvais état de santé (Tableau 6).

Figure 41 – Part des personnes de 50-64 ans déclarant une limitation fonctionnelle sévère ou forte restriction de l'activité selon les départements en ARA



Source : DREES, enquête Vie quotidienne et santé, recalculée pour DREETS ARA octobre 2025

Parmi les limitations fonctionnelles, on peut distinguer les limitations physique, sensorielle et/ou cognitive (elles peuvent être cumulatives) ; les premières sont citées plus souvent (8%), devant les limitations sensorielles (3%) ou cognitives (3%) (Tableau 6 et Figure 42). Parmi les principales limitations selon les trois registres, 5% éprouvent des difficultés à marcher 500 mètres sur un terrain plat ou à monter un étage avec un escalier ; 2% à voir ou 2% à se concentrer plus de 10 minutes.

Les personnes de 50 à 64 ans sont 4% à déclarer recourir à une aide technique, 3% à un aménagement de leur logement. Par ailleurs, 8% bénéficient de l'aide de leur entourage et 2% de professionnelles. Ces proportions en Ardèche sont similaires à celles des moyennes régionales.

Avec l'augmentation de l'âge, ces limitations font plus que tripler. Parmi les 65 ans et plus, les limitations en générales impactent plus les ardéchois qu'ARA sauf pour les limitations sensorielles.

Tableau 6 – Part des différentes populations de personnes handicapées vivant à domicile, âgées de 50 à 64 ans, selon la définition retenue, en 2021

	Ardèche 50-64 ans	ARA 50-64 ans	Ardèche 65 ans et plus	ARA 65 ans et plus
Limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction d'activité	13%	14%	29%	27%
Maladie Chronique	41%	36%	53%	52%
Etat de santé mauvais ou très mauvais	9%	9%	13%	13%
Au moins une limitation fonctionnelle physique sévère	8%	8%	19%	18%
Marcher 500 m sur un terrain plat ou monter un étage d'escalier	5%	5%	15%	15%
Lever le bras au-dessus de la tête	3%	3%	6%	7%
Utiliser ses mains	2%	2%	5%	4%
Au moins une limitation fonctionnelle sensorielle sévère	3%	4%	11%	12%
Voir	2%	3%	6%	6%
Entendre	1%	1%	6%	7%
Au moins une limitation fonctionnelle cognitive sévère	3%	3%	11%	7%
Comprendre les autres ou se faire comprendre des autres	SS	1%	7%	3%
Se concentrer plus de 10 minutes	2%	2%	6%	4%
Prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours	1%	1%	5%	5%
Aide technique ou aménagement de logement				
Aide technique	4%	5%	18%	18%
Aménagement dans leur logement	3%	2%	9%	9%
Aide humaine				
Aide de professionnels	2%	3%	14%	13%
Aide de leur entourage	8%	7%	20%	19%
Beaucoup de difficultés psychologique ou psychiques	1%	2%	5%	3%

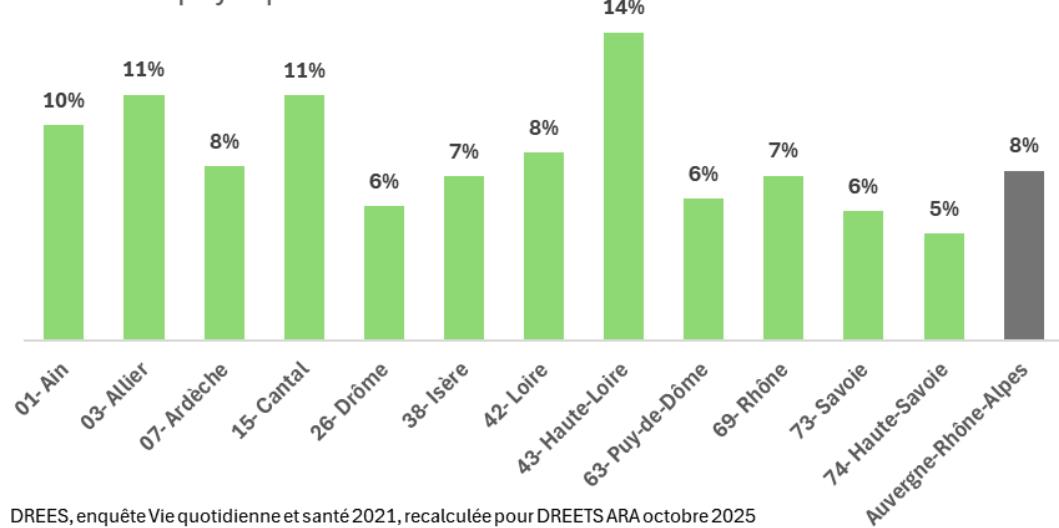
Champ > Personnes vivant en logement ordinaire en France.

SS = secret statistique

Sources > Enquête Vie Quotidienne et Santé 2021, DREES.

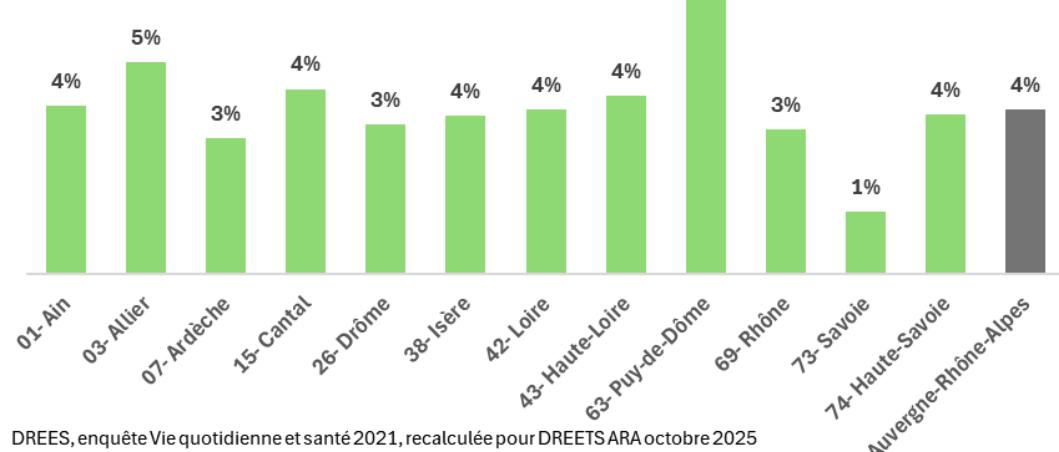
Figure 42 – Part de déclarants de 50 à 64 ans selon les 3 registres de limitation fonctionnelle par département et en ARA

Limitations physiques



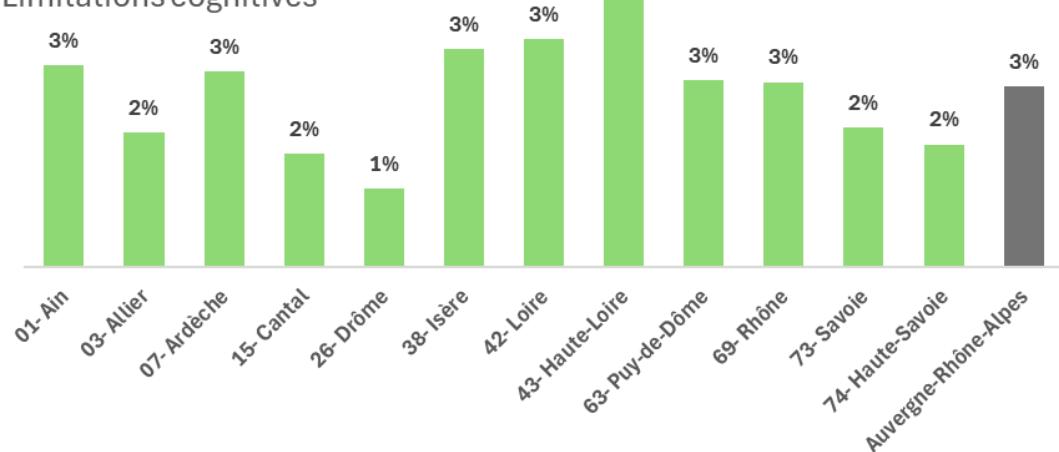
DREES, enquête Vie quotidienne et santé 2021, recalculée pour DREETS ARA octobre 2025

Limitations sensorielles



DREES, enquête Vie quotidienne et santé 2021, recalculée pour DREETS ARA octobre 2025

Limitations cognitives



DREES, enquête Vie quotidienne et santé 2021, recalculée pour DREETS ARA octobre 2025

Encadré 8 - L'enquête Vie quotidienne et santé 2021

L'enquête Vie quotidienne et santé a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile et leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les

aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Cette dernière a pour objectif de connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine.

L'enquête Vie quotidienne et santé a été réalisée auprès de 334 000 personnes vivant en France en domicile ordinaire, entre février 2021 et avril 2022. En métropole et dans les DROM, hors Mayotte, les personnes ont pu répondre par internet, en renvoyant un questionnaire papier ou par téléphone. Conçue par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES), réalisée par l'Insee, cette enquête a bénéficié du soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), de Santé publique France (SpF) et de la Direction des sports.

Encadré 9 - Mesurer les limitations (Extrait de *En France, une personne sur 7 de 15 ans ou plus est handicapée en 2021*, Marie Rey, DREES, Etudes et résultats n°1254, fév. 2023)

Le dénombrement des personnes en situation de handicap et la description socio-économique de cette population ne peuvent se faire que par le biais d'approches multiples. La loi du 11 février 2005 précise que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

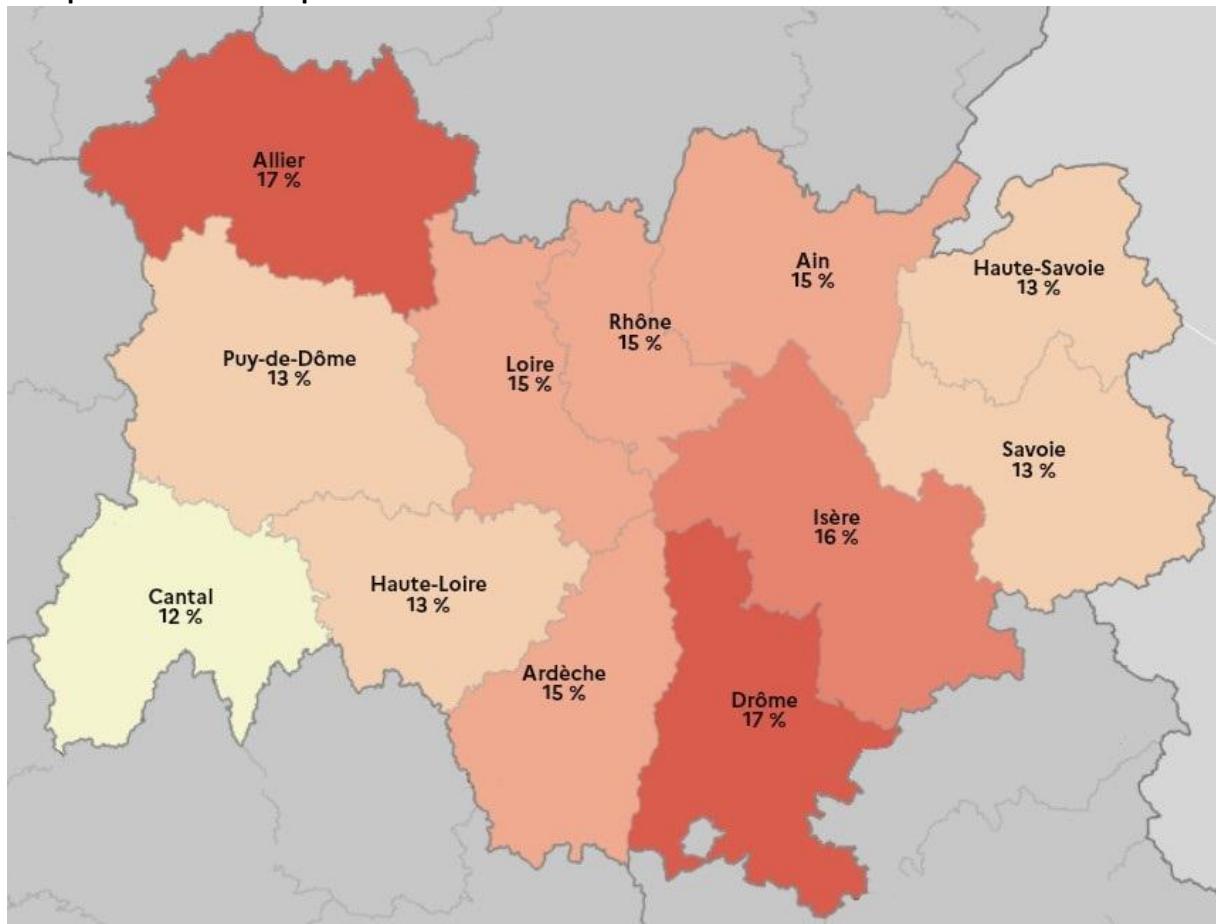
Plusieurs dénominations peuvent être élaborés en s'appuyant sur cette définition. Pour cette étude, deux approches sont utilisées : déclarer une limitation fonctionnelle sévère pour une fonction physique, sensorielle ou cognitive d'une part et déclarer une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement de l'autre. Pour cette étude, une personne a une limitation physique sévère si elle a beaucoup de difficultés ou ne peut pas du tout faire l'une des actions suivantes : marcher 500 mètres sur un terrain plat ou monter un étage d'escalier, lever un bras au-dessus de la tête, se servir de ses mains ou de ses doigts.

Une personne a une limitation sensorielle si elle a beaucoup de difficultés ou ne peut pas du tout voir ou entendre, même avec ses appareillages si elle en a. Une personne a une limitation cognitive si elle a beaucoup de difficultés ou ne peut pas du tout faire l'une des actions suivantes : comprendre les autres ou se faire comprendre des autres, se concentrer plus de 10 minutes, prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours. Une personne a une forte restriction dans les activités si elle répond « Oui, fortement limité » à la question « Etes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

9.2. Les aidants

En Ardèche, parmi les personnes âgées de 50 à 64 ans, 15% déclarent apporter une aide aux activités de la vie quotidienne à leur proche, soit autant que la moyenne régionale (Figure 43).

Figure 43 – Part des personnes de 50-64 ans apportant une aide aux activités de la vie quotidienne à un proche selon les départements en ARA

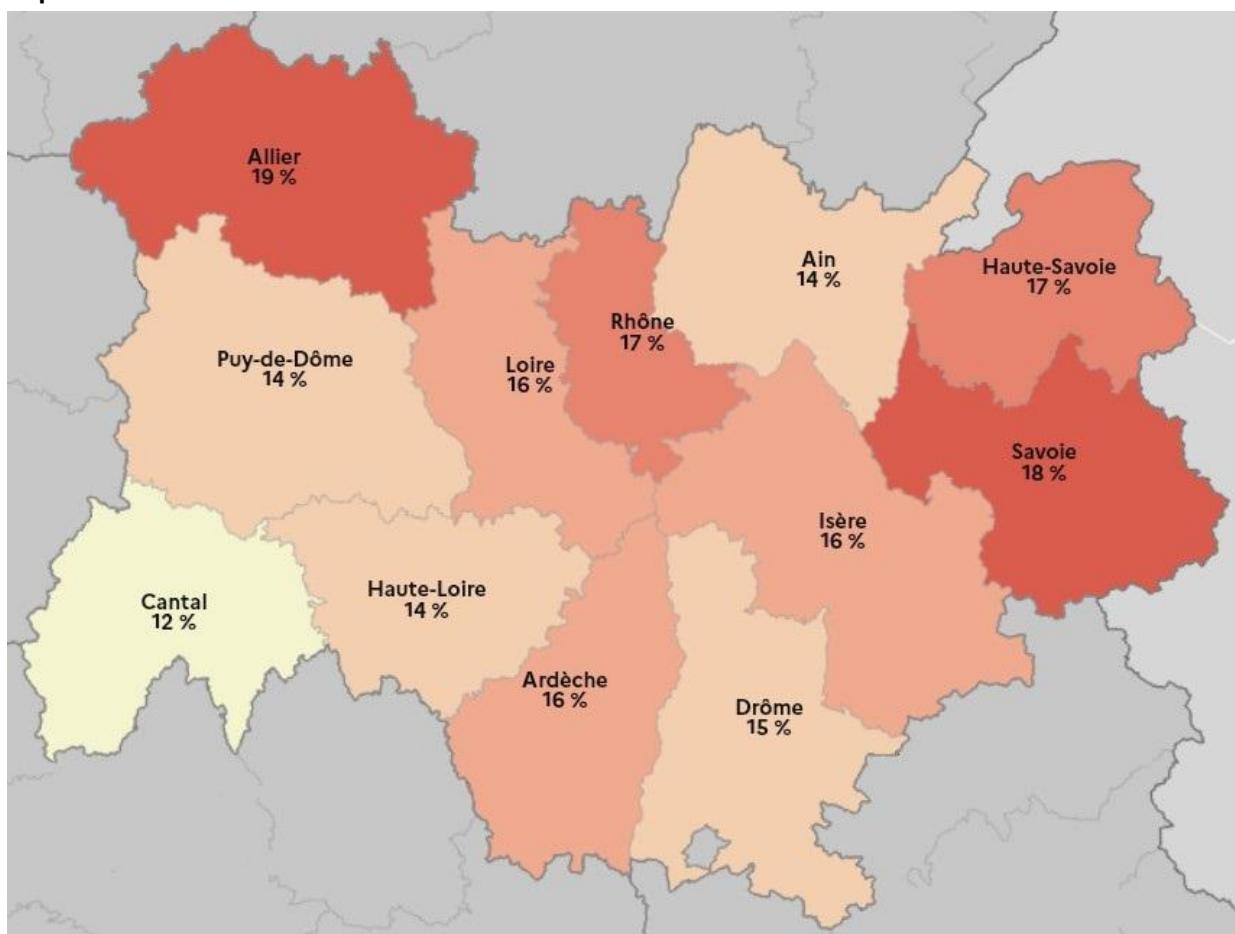


Source : DREES, enquête Vie quotidienne et santé, recalculée pour DREETS ARA octobre 2025

Ils sont 16% à soutenir moralement un proche (Figure 44). L'Ardèche se place dans la moyenne haute de la région, légèrement au-dessus de départements comme l'Ain (14%) ou la Haute-Loire (14%), mais en dessous de l'Allier (19%) et de la Savoie (18%).

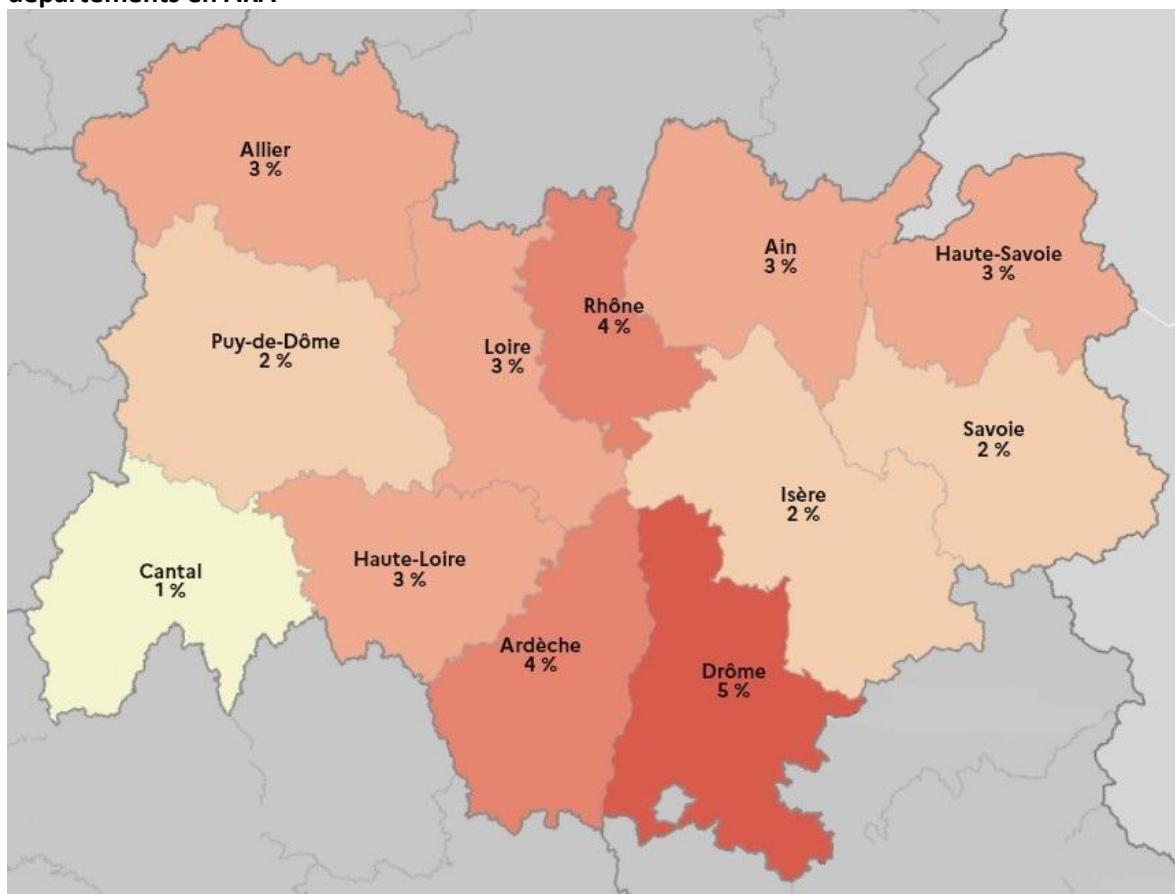
Les ardéchois âgés de 50 à 64 ans sont 4% à apporter une aide financière (Figure 45). Cette proportion est similaire à la moyenne régionale. L'Ardèche se classe parmi les départements où l'aide financière est la plus fréquente, juste derrière la Drôme (5%). Ce taux est doublement supérieur à celui du Cantal (1%), le département le moins engagé dans ce type d'aide.

Figure 44 – Part des personnes de 50-64 ans apportant une aide morale à un proche selon les départements en ARA



Source : DREES, enquête Vie quotidienne et santé, recalculée pour DREETS ARA octobre 2025

Figure 45 – Part des personnes de 50-64 ans apportant une aide financière à un proche selon les départements en ARA



Source : DREES, enquête Vie quotidienne et santé, recalculée pour DREETS ARA octobre 2025

* * *

En Ardèche, 13% des 50-64 ans souffrent de limitations fonctionnelles sévères, dont 41% sont atteints de maladies chroniques. Les limitations physiques (8%) dominent, mais peu recourent à des aides techniques (4%) ou professionnelles (2%). Ces difficultés augmentent avec l'âge, sauf pour les limitations sensorielles. Par ailleurs, 15% de ces adultes aident leurs proches dans les activités quotidiennes, 16% moralement et 4% financièrement, des proportions similaires à la moyenne régionale.

10. NUMERIQUE¹⁵

Population couverte : 2 tranches d'âges : 45-59 ans et 60-69 ans.

Géographie : Ardèche, EPCI, pour quelques indicateurs sans croisement avec l'âge. Auvergne-Rhône-Alpes ;

Période : 2019

Source : Insee, enquête TIC Ménages, recensement de la population 2018

10.1. Une situation en matière d'usage numérique plus défavorable en Ardèche qu'en moyenne régionale

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer l'usage numérique par la population : l'accès à internet à domicile, l'usage dans l'année, l'incapacité dans quatre domaines définis par Eurostat (cf. Encadré 10), les compétences numériques, l'usage quasi-quotidien, le taux d'illectronisme. Celui-ci concerne les personnes qui n'utilisent jamais internet et celles qui manquent de compétences numériques de base dans 4 domaines. Nous mettons ces indicateurs à disposition même s'ils ne croisent pas toujours département et âge. Quand l'information n'est que régionale, on peut faire l'hypothèse que les constats sont valables en département.

Encadré 10 – Numérique : les 4 domaines de compétences sont définis selon Eurostat

- la recherche d'information (sur des produits et services marchands ou administratifs, etc.) ;
- la communication (envoyer ou recevoir des courriels, etc.) ;
- la résolution de problèmes (accéder à son compte bancaire par Internet, copier des fichiers, etc.) ;
- l'usage de logiciels (traitement de texte, etc.).

Les compétences dans ces quatre domaines sont définies à partir des usages déclarés, et non de la capacité à réaliser les usages. Il en est déduit un indicateur global de capacité numérique, qui se décline en quatre niveaux de maîtrise des outils numériques :

- l'illectronisme pour ceux qui n'ont aucune capacité numérique : ils ne se sont pas servis d'internet au cours des 12 derniers mois ou ne possèdent pas les compétences numériques de base ;
- la maîtrise élevée : usagers dont les compétences sont développées dans chaque domaine ;
- la maîtrise faible : au moins une incapacité dans un domaine ;
- la maîtrise : pas d'incapacité majeure.

(Source : Insee Analyse Auvergne-Rhône-Alpes n°155, Décembre 2022).

¹⁵Ce chapitre s'inspire largement de Insee Analyse Auvergne-Rhône-Alpes n°155, Décembre 2022.

Quel que soit l'âge, en 2018, l'ensemble des indicateurs mobilisés montrent une situation en matière d'usage numérique plus défavorable en Ardèche qu'en moyenne régionale ou que pour la moyenne de la France de province (Tableau 7).

Tableau 7- Caractéristique de l'usage du numérique en Auvergne-Rhône-Alpes - Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018

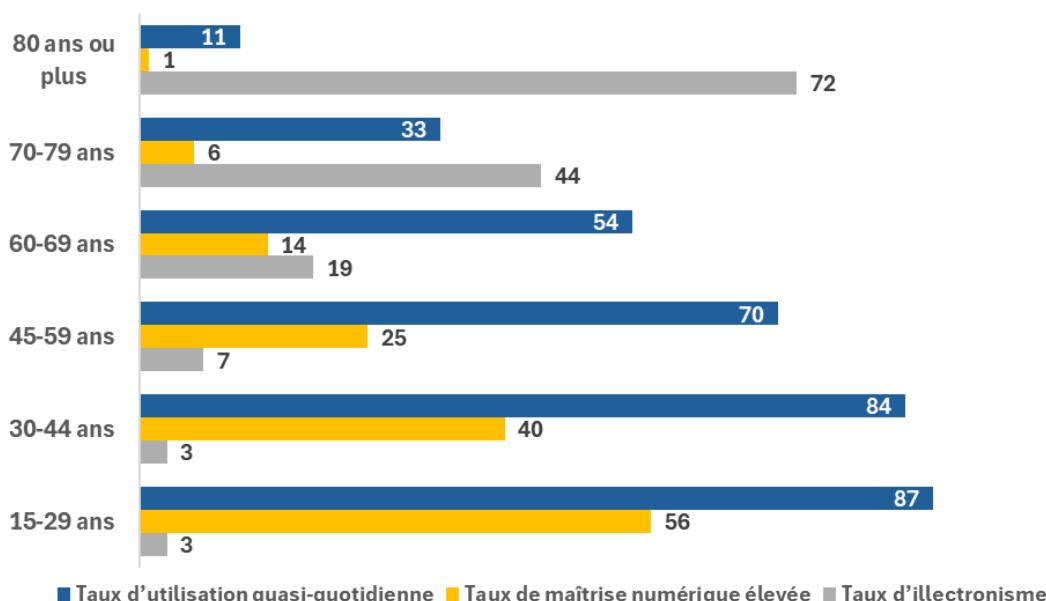
Département	Population âgée de 15 ans ou plus (en milliers)	Taux d'illectronisme (en %)	Pas d'accès internet à domicile (en %)	Pas d'usage dans l'année (en %)	Incapacité dans les quatre domaines (en %)	Compétences numériques élevées (en %)	Usage quasi-quotidien (en %)
Ain	519	14	10	13	1	29	69
Allier	286	22	16	20	2	22	59
Ardèche	273	19	14	18	2	24	62
Cantal	124	22	16	20	2	21	57
Drôme	420	17	12	15	2	26	65
Isère	1 023	14	10	13	1	32	70
Loire	626	19	14	17	2	25	60
Haute-Loire	190	19	14	18	2	24	61
Puy-de-Dôme	551	17	12	15	1	28	66
Rhône	1 507	13	9	12	1	36	70
Savoie	358	15	11	14	1	30	66
Haute-Savoie	659	13	9	12	1	32	70
Auvergne-Rhône-Alpes	6536	15	11	14	1	30	67
France de province	43 419	17	13	16	1	27	69

Champ : individus de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.

Le taux d'illectronisme augmente avec l'âge en région tandis que les taux de maîtrise numérique élevée ou d'utilisation quasi-quotidienne évoluent en sens inverse de l'âge (Cf. Figure 46).

Figure 46 - Taux estimé d'illectronisme, de maîtrise numérique élevée et d'utilisation régulière d'internet par tranche d'âge en ARA (en %)



Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.

Champ : individus de 15 ans ou plus.

Lecture : parmi les personnes de 15 à 29 ans, 3% sont potentiellement en situation d'illectronisme, 56% posséderaient une maîtrise numérique élevée et 87% utiliseraient quasi-quotidiennement internet.

Le taux d'illectronisme en ARA concerne les moins diplômés, d'autant plus les personnes les plus âgées (Tableau 8).

Tableau 8 - Taux d'illectronisme par âge et niveau de diplôme en Auvergne-Rhône-Alpes (en %)

	Sans diplôme ou brevet	BEP-CAP	Baccalauréat	Diplôme du supérieur
15-29 ans	6	4	2	1
30-44 ans	9	4	2	1
45-59 ans	18	8	4	2
60-69 ans	33	19	9	6
70-79 ans	60	42	24	17
80 ans ou plus	81	66	48	38

Champ : individus de 15 ans ou plus.

Lecture : 48 % des personnes de 80 ans ou plus titulaires du baccalauréat sont potentiellement en situation d'illectronisme.

Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.

Quel que soit l'âge, les 19 EPCI de l'Ardèche présentent un taux d'illectronisme supérieur à la moyenne régionale, en particulier La Montagne d'Ardèche, Val Eyrieux, le Pays de Lamastre et Pays des Vans en Cévennes. Les taux des EPCI de Ardèche Rhône Coiron, Arche Agglo et Rhône Crussol sont les plus faibles et cependant situés au-dessus de la moyenne régionale (Cf. Figures 47 et Tableau 9).

Figure 47 – Taux estimé d'illectronisme en 2018 par EPCI en Auvergne-Rhône-Alpes (en %) - Champ : individus de 15 ans ou plus. Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.

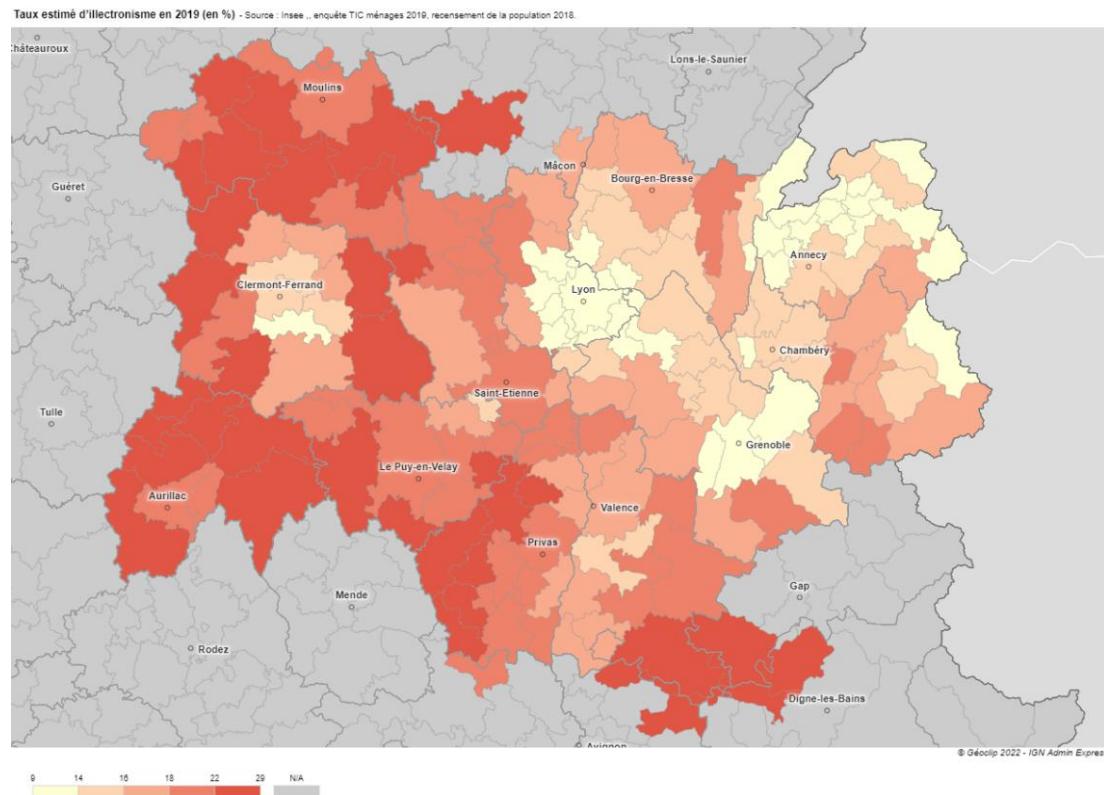


Tableau 9 - Taux estimé d'illectronisme par EPCI en Ardèche en 2019

Code EPCI	Libellé EPCI	Taux estimé d'illectronisme en 2019 (en %)
200072007	La Montagne d'Ardèche	28
200041465	Val Eyrieux	26
200016905	Le Pays de Lamastre	26
200039832	Pays des Vans en Cévennes	24
200039824	Ardèche des Sources et Volcans	22
240700302	Le Pays Beaume-Drobie	22
240700617	Val de Ligne	21
200073245	Le Bassin d'Aubenas	20
200039808	Les Gorges de l'Ardèche	20
200071413	Privas Centre Ardèche	20
200035129	Cèze Cévennes	19
240700716	Le Val d'Ay	19
200072015	Annonay Rhône Agglo	18
200040491	Porte de Drômantèche	18
240700815	Berg et Coiron	18
240700864	Le Rhône aux Gorges de l'Ardèche	18
200071405	Ardèche Rhône Coiron	16
200073096	Arche Agglo	16
200041366	Rhône Crussol	16
Auvergne-Rhône-Alpes		15
France de province		17

Champ : individus de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.

* * *

*

La situation numérique en Ardèche en 2018 révèle des inégalités marquées, tant dans l'accès à internet que dans les usages et les compétences de base, avec un taux d'illectronisme particulièrement élevé pour les plus âgés. Les indicateurs montrent que ce département est en retard par rapport aux moyennes régionale et nationale, avec un taux d'illectronisme particulièrement élevé chez les seniors et les personnes peu diplômées. Cette fracture numérique est plus prononcée dans certains territoires comme La Montagne d'Ardèche ou Val Eyrieux.

11. PRECARITÉ ÉNERGETIQUE

Population couverte : 45 à 60 ans, 60 à 75 ans et + de 75 ans.

Géographie : Auvergne-Rhône-Alpes ; Ardèche ; EPCI

Période : 2022

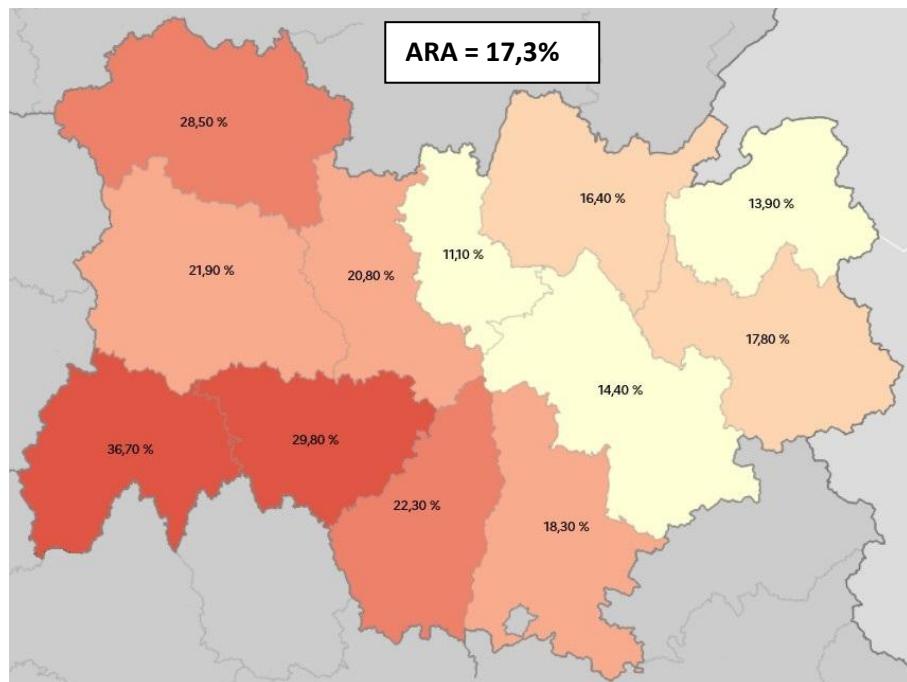
Source : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

Selon l'Insee, la précarité énergétique est la situation d'une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. Elle est approchée ici par la vulnérabilité énergétique, mesurée par un taux de vulnérabilité énergétique (cf. Encadré 11).

11.1. Les ménages d'Ardèche sont moins vulnérables énergétiquement

Selon les dernières données disponibles (2022), en Ardèche, le taux moyen de vulnérabilité énergétique s'établissait en 2022 à 22,30% soit l'un des plus fort taux de la région après le Cantal, la Haute-Loire et l'Allier (Figure 48). « L'Ardèche et la Drôme sont les deux seuls départements de la région profitant d'une météo plus clémence. Leur climat méditerranéen est relativement doux avec des hivers plus tempérés. Cela ne suffit pas, en revanche, à compenser les effets défavorables du revenu et du bâti »¹⁶.

Figure 48 – Taux de vulnérabilité énergétique selon les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2022 (en %)



Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

¹⁶ Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, n° 205 • Décembre 2025

En Auvergne-Rhône-Alpes, 17,3 % de la population est concernée en moyenne, mais ce taux explose chez les plus de 75 ans, atteignant 33,5 %. Cette tendance se vérifie dans tous les départements (Tableau 10).

Tableau 10 - Taux de vulnérabilité énergétique par tranche d'âge selon les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2015 (en %)

Département	Moins de 30 ans	De 30 à moins de 45 ans	De 45 à moins de 60 ans	De 60 à moins de 75 ans	75 ans ou plus	Ensemble
Ain	13,2 %	7,7 %	11,3 %	17,0 %	39,4 %	16,4 %
Allier	25,5 %	16,5 %	20,9 %	27,8 %	44,7 %	28,5 %
Ardèche	23,2 %	14,1 %	16,0 %	23,0 %	35,9 %	22,3 %
Cantal	27,7 %	19,5 %	26,8 %	37,6 %	62,9 %	36,7 %
Drôme	14,8 %	9,6 %	13,9 %	20,8 %	32,0 %	18,3 %
Isère	15,3 %	7,9 %	9,4 %	14,8 %	31,6 %	14,4 %
Loire	23,0 %	12,4 %	14,5 %	22,1 %	35,1 %	20,8 %
Haute-Loire	27,2 %	16,7 %	24,3 %	30,8 %	46,8 %	29,8 %
Puy-de-Dôme	24,0 %	12,2 %	15,7 %	23,8 %	38,2 %	21,9 %
Rhône	16,6 %	5,4 %	8,8 %	12,7 %	20,5 %	11,1 %
Savoie	14,9 %	10,3 %	13,9 %	19,8 %	31,8 %	17,8 %
Haute-Savoie	12,9 %	7,8 %	10,0 %	16,8 %	29,9 %	13,9 %
Auvergne-Rhône-Alpes	18,1 %	9,1 %	12,4 %	19,1 %	33,5 %	17,3 %

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

Encadré 11

Un ménage est dit en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement si ses dépenses énergétiques conventionnelles liées à l'habitat rapportées à son revenu disponible (c'est-à-dire son taux d'effort énergétique pour le logement) sont supérieures à 9,2 %. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort théoriques en France métropolitaine en 2021. Sont systématiquement considérés comme non vulnérables les ménages dont le niveau de vie dépasse le 3e quartile, c'est-à-dire ceux que leur niveau de vie place parmi les 25 % de ménages les plus aisés.



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Directrice de la publication : Fabienne FOURNIER-BERAUD

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Auvergne-Rhône-Alpes

Service Étude, Statistique, Évaluation (SESE)

Etude réalisée par Martial Seon

N°ISBN : **978-2-11-186002-5**

Tour Swisslife – 1, Boulevard Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>